L'Echo de Roquefort
L'Echo de Roquefort
L'Echo de Roquefort
L'Echo de Roquefort
2019

S O M M A I R E

Le mot du Maire	**3**
Flash juridique : le bulletin municipal en période électorale	**4**
Etat civil	**5**
Bienvenue – Médailles – Horaires Mairie et Bibliothèque	**6**
Ecole d'Héricourt-en-Caux : La Ronde des Couleurs	**7**
Le nouveau site Internet	**8**
La Gendarmerie recrute des chiens	**9**
Les conseils municipaux	**10**
Les Vœux du Maire	**19**
La Galette des Rois	**20**
Le repas des Aînés du C.C.A.S.	**21**
Plaintes en mairie devant les incivilités **Querelles de voisinage, encore et toujours** **Que faire quand les animaux de vos voisins vous causent des nuisances ?**	**22**
Information travaux dans le village	**26**
Les Anciens Combattants	**28**
La Vie Continue	**31**
Le Comité des Fêtes	**42**
Les ateliers créatifs de Fabienne	**56**
Calendrier des manifestations 2020	**57**
Palmarès du concours communal des jardins fleuris 2019	**58**
Les petits conseils d'Antoine	**59**
Mots mêlés	**60**
Recettes d'ailleurs : Evadez-vous le temps d'un repas !	**61**
Un remède de Grand-Mère Jeannou	**63**
10 trucs et astuces pour chasser les mouches	**64**
Solution des mots mêlés	**66**

BONNE LECTURE !

Le mot du Maire

Comme le veut la tradition, vous avez entre les mains un nouveau numéro de notre journal. C'est le 20ème et depuis 1999, que de chemin parcouru pour élaborer et concevoir ce bulletin municipal.

Je remercie tout particulièrement Odile qui met toute son énergie pour réaliser ce magazine.

Il est l'expression de nos forces vives que représentent toutes les associations de notre commune. Elles trouvent ici une possibilité de venir faire partager tout le travail qu'elles mènent tout au long de l'année. Tous ces efforts concourent à rendre notre village plus vivant et créent des liens forts dans la population.

Je souhaite féliciter et remercier tous ces bénévoles qui n'économisent ni leur temps, ni leur énergie pendant l'année.

Le mandat qui s'achève a vu la réalisation du dernier grand projet de la mandature : « la réfection de la toiture de la salle des fêtes et de l'atelier communal ». Bien sûr, nous aurions aimé faire plus, mais la baisse de nos recettes nous oblige à être raisonnables.

Aujourd'hui, chacun reconnait les changements positifs depuis plusieurs années, le travail régulier réalisé par les élus et leur présence au quotidien sur le terrain. Vous pouvez être assurés de leur motivation et de leur dévouement pour le bien de notre commune.

En mars 2020, je serai présent lors de cette élection municipale à la tête d'une équipe comportant la majorité des conseillers élus et de nouvelles personnes venant renforcer notre équipe.

En attendant le plaisir de vous retrouver pour la cérémonie des vœux, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une année 2020 belle et heureuse pour vous et vos familles et qu'elle vous préserve des tourments et des difficultés de la vie.

Le Maire
Pascal LEBORGNE

FLASH JURIDIQUE
à l'attention des communes de la
Communauté de Communes YVETOT NORMANDIE

Octobre 2019 – N°23

La Lettre du Maire n°2103 du 1er octobre 2019

COMMUNE

LE BULLETIN MUNICIPAL EN PÉRIODE ÉLECTORALE

Les bulletins municipaux sont concernés par la réglementation de la communication en période électorale. Le respect de quelques principes permet de communiquer légalement, sans courir de risques électoraux.

Depuis le 1er septembre 2019, « aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée » (article L. 52-1du code électoral). Cette règle s'applique particulièrement aux bulletins municipaux, dont le contenu doit respecter quatre principes :

1/ la neutralité : le bulletin doit respecter strictement sa vocation première, c'est-à-dire l'évocation des affaires administratives communales. Le ton du bulletin doit rester neutre, informatif et sans emphase. Bien évidemment, il ne pourra pas mettre en valeur les candidats, leurs actions ou leurs projets. Tout bilan de mandat est également prohibé (article L. 52-1 du code électoral). Le cas échéant, les juges admettent « un bilan dépourvu de toute polémique électorale et qui se limite en termes mesurés à dresser le bilan financier de la mandature et à faire état de certaines des réalisations de la commune » (Conseil d'Etat, CE, n° 318459, 17/12/2008), mais cette pratique est à éviter. Conseil : éviter également de communiquer sur ce qui peut constituer des thèmes de campagne.

2/ L'antériorité : le bulletin doit être publié de façon habituelle, et donc ne pas avoir été créé pendant la période pré-électorale ou dans une période récente.

3/ La régularité : les juges examinent si la périodicité de la publication n'a pas été modifiée.

4/ L'identité : les juges vérifient l'absence de modification de la pagination, de la charte graphique, du tirage et de la diffusion du support, ... Ainsi, un bulletin municipal ne constitue pas une campagne de promotion publicitaire prohibée si « sa présentation et la périodicité n'ont pas été modifiées au cours de cette période et que le contenu de cette publication est resté informatif et consacré à des projets, manifestations ou événements intéressant la vie locale » (CE, n° 239844, 29/07/2002).

L'éditorial et les photos

L'éditorial du maire, avec ou sans photo, peut être maintenu s'il constitue une pratique régulière et que son contenu reste neutre. Le cas échéant, l'édito ne comprendra donc aucune allusion aux élections ni aux thèmes de campagne et sera dépourvu de toute polémique (Conseil Constitutionnel, n° 2002-2672, 21/11/2002). Conseil : pour éviter toute contestation, il est prudent de supprimer l'édito pendant la période pré-électorale. Par ailleurs, les bulletins municipaux comprennent généralement des photos du maire et des adjoints. Pour être légales, les photos doivent avoir un caractère usuel dans la revue, ne pas être en nombre plus important, et présenter les élus dans l'exercice de leurs fonctions, sans mise en valeur de leur action personnelle et de leur programme électoral. Conseil : les photos ne devront pas particulièrement attirer l'attention sur les élus (CE, n° 270423, 15/04/2005). Celles où figure le maire devront être peu nombreuses et il convient de ne pas insérer de clichés du maire seul.

Les sanctions encourues

Le non-respect de l'interdiction de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une commune peut conduire à des sanctions très lourdes. Ainsi, le candidat risque une amende de 75 000 € (article L. 90-1, code électoral). Les dépenses électorales supportées par la commune peuvent être réintégrées au compte de campagne du candidat, ce qui peut aboutir au dépassement du plafond des dépenses autorisées, au rejet du compte et à l'annulation de l'élection, ainsi qu'à l'inéligibilité du candidat (articles L. 118-3 et 118-4, code électoral). Enfin, l'utilisation des moyens de la commune étant un don prohibé d'une personne morale, le candidat risque également une amende de 45 000 € et de 3 ans de prison (article L. 113-1, code électoral).

Communauté de Communes Yvetot Normandie
4 Rue de la Brême – CS 60115 - 76193 YVETOT CEDEX
Contact : Isabelle BAUDRY - 02 35 56 14 19 – isabelle.baudry@yvetot-normandie.fr

ETAT CIVIL

D E C E S

Le 1er mars 2019

Janine DUVAL

Le 24 juin 2019

Réjane LEBORGNE

Le 12 octobre 2019

Jean-Claude FOLLIN

Toutes nos condoléances à la famille

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Rocquefortais :

- M. et Mme Nicolas **ARSON**	Rue de la Mairie
- Mme Sandrine **HANGARD** et M. Samuel **QUERTIER**	Rue de la Mairie
- Mme Virginie **TURQUETIL**	Rue de la Mairie
- M. Charly **LENORMAND** et Melle Nolwenn **LEFEVRE**	Route du Vert Buisson
- M. et Mme Florian **LECOSSAIS**	Route du Vert Buisson
- M. Thomas **RAGOT** et Melle Marine **BOQUET**	Route d'Autretot
- M. Quentin **LEBLOND** et Melle Julie **LAINE**	Route d'Autretot
- Melle Céline **LEROUGE**	Côte de l'Eglise

*****

MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL PROMOTION 2019

Madame Odile **BOUDIN**	Médaille Grand Or
Madame Catherine **VALLON**	Médaille Grand Or

Toutes nos félicitations aux récipiendaires !

*****

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La Mairie est ouverte au public **les mardis et vendredis de 17 h 00 à 19 h 00**

Merci de bien vouloir respecter ces horaires

Vous pouvez rencontrer le Maire le vendredi à partir de 18 h 00 ou les Adjoints le mardi à la même heure.

Tél Mairie : 02.35.56.52.52. - Adresse internet : mairie.rocquefort@wanadoo.fr

*****

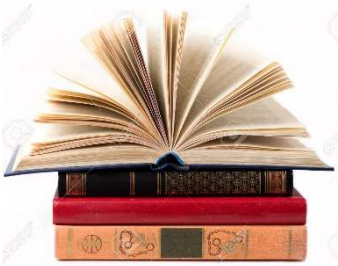

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Fabienne vous accueille à la bibliothèque
le mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 10 h 30 à 11 h 30

C'est ouvert à tous et c'est gratuit !

RPIC : LA RONDE DES COULEURS

Madame Céline BREANT a été élue membre titulaire, Mesdames Katia BASIRE et Paméla JANKOWIAK et ont été élues membres suppléantes, pour représenter les parents d'élèves de notre Commune.

Effectifs 2019/2020 :

Il y a 51 enfants en maternelle et 90 en élémentaire pour un total de 141 enfants (dont 22 de Rocquefort).

L'organisation pédagogique :

PS/MS	: 27 élèves (17 PS – 10 MS)	Mme Dolorès SOMMIER
MS/GS	: 24 élèves (11 MS – 13 GS)	Mmes Laurène OUF ou Justine GOLBAIN
CP	: 22 élèves	Mme Manuela MIGNOT
CE1/CE2	: 22 élèves (18 CE1 – 4 CE2)	Mme Céline GRANCHER
CE2/CM1	: 22 élèves (14 CE2 – 8 CM1)	Mmes Virginie BROCHET et Elsa PONTY
CM1/CM2	: 24 élèves (6 CM1 – 18 CM2)	Mme Lucie GALLETOUT – GUITTIERE

La piscine :

La piscine d'Yvetot est fermée. Il n'y a donc pas de séances pour le moment. Des séances pour les CM et les CP auront peut-être lieu sur la dernière période si les travaux sont terminés.

Coopérative scolaire : les actions de l'année :

Photos de classe	Jeudi 03 octobre 2019
Feuilles à cases	du 12 novembre au 13 décembre 2019
Nouvelle action à prévoir	du 06 mars au 07 avril 2020
Kermesse	le dimanche 14 juin 2020

Cet argent permet de financer les sorties, les classes découvertes, les spectacles des troupes théâtrales qui viennent à l'école, les livres achetés, les goûters de Noël, les cadeaux de Noël pour les classes, les œufs de Pâques, la semaine du goût qui a été réalisée sur les quatre saveurs et tous les divers achats pour les classes.

Galette des Rois	le 24 janvier 2020 (dans les classes)
Carnaval	le vendredi 10 avril 2020
Fête des parents	le vendredi 29 mai 2020
Spectacle de fin d'année	Fin juin

Spectacles et sorties pédagogiques prévus - Thème de l'année : La Forêt

Sorties en forêt pour tous les élèves, pour travailler sur l'environnement, les arbres et les feuilles.
Sortie à l'opéra à Rouen pour les élèves du CP au CM2 le 17 janvier 2020 pour un opéra participatif « Les petites Noces », extrait de Beaumarchais.
Spectacle « Il était une fois la forêt » pour les maternelles le 28 janvier 2020.
Spectacle *« OZ »* en anglais, en mai pour les élèves de CM1 et CM2.
Visite du Collège CAMUS pour la classe des CM1/CM2.

Classe de découverte :

90 enfants du CP au CM2 partiront du 1er au 03 avril 2020, au centre de Pierrefiques pour un séjour « forêt ».

www.rocquefort.fr

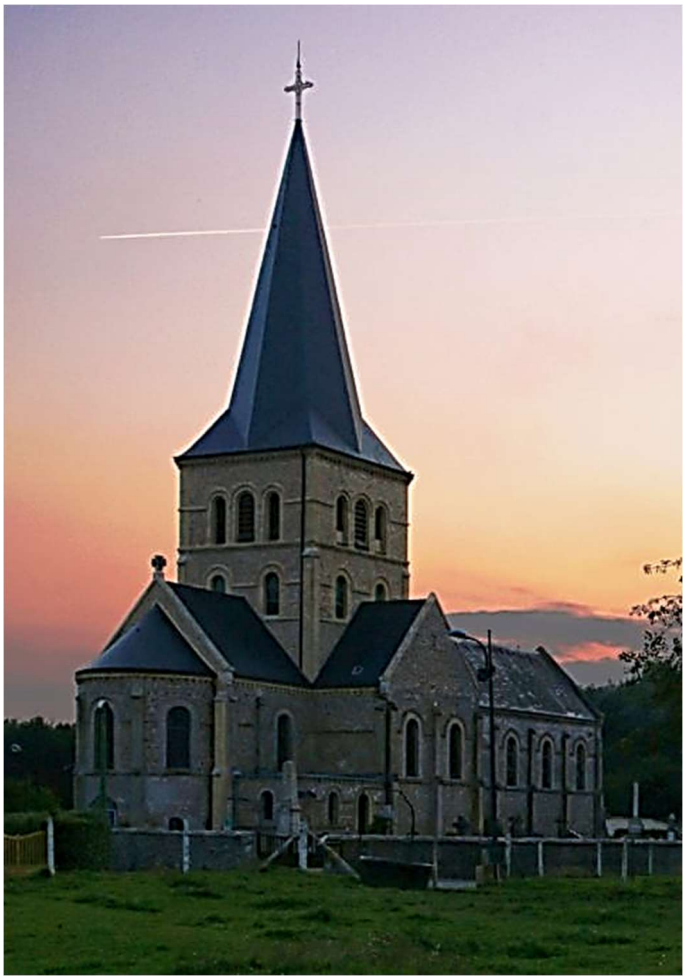

La Municipalité est heureuse de vous annoncer la mise en ligne de son nouveau site internet.

Venez découvrir nos services, nos actualités et bien plus encore sur ce site simple dans sa navigation.

Vous n'avez pas trouvé les informations recherchées ? Vous avez besoin d'un renseignement ?

N'hésitez pas à nous contacter via le formulaire en ligne ou au 02 35 56 52 52 pendant les permanences des mardi et vendredi de 18 h à 19 h.

LA GENDARMERIE RECRUTE

Pour le centre d'Instruction cynophile
de la gendarmerie à GRAMAT

DES CHIENS
MALES OU FEMELLES

AGÉS DE **10 À 24 MOIS**
Et de race
Berger belge malinois, berger allemand, Springer
Ainsi que les chiens de toutes autres races **dont la personnalité répond à nos tests de sélections**

Un test en vue de l'achat sera effectué sur votre commune

Contacts :
Officier cynophile - Région de Gendarmerie de Normandie Rouen :
02.35.14.42.42

bspp.do.rghn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

COMPTES RENDUS
DES CONSEILS MUNICIPAUX

Seine Maritime

Arrondissement de ROUEN

Canton de SAINT-VALERY-EN-CAUX

COMMUNE DE ROCQUEFORT

Le 15 mars 2019, le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal LEBORGNE, Maire, après avoir approuvé le compte rendu des séances du 24 novembre 2018 et du 14 décembre 2018, a délibéré sur les points suivants :

Compte Administratif 2018 :

Sous la présidence de Monsieur Gilles LARCHER, les comptes de l'exercice 2018 présentent un excédent de fonctionnement de 33.465,98 € et un excédent d'investissement de 2.298,02 €, soit un excédent total de 35.764,00 €.

Le Compte Administratif ainsi que le Compte de Gestion sont approuvés à l'unanimité.

Affectation des résultats :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2018, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 qui s'élève à 33.465,98 € comme suit :

1068 -000	Excédent de fonctionnement capitalisé	9.811,98 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	23.654,00 €

Site Internet :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création du site internet de la Commune de Rocquefort pour un montant de 1.000 €

Programme d'investissement 2019 :

Travaux de bâtiments :

-- Rénovation de la façade ouest du Foyer Rural	4.600 €
-- Réfection de la toiture du Foyer Rural	100.000 €
-- Changement des fours du Foyer Rural	6.600 €
TOTAL	**111.200 €**

Travaux de voirie :

-- Réfection de la route de la Folie	6.010 €
TOTAL	**6.010 €**

Travaux divers :

-- Site internet	1.000 €
TOTAL	**1.000 €**

La dépense, soit **118.210 €,** sera inscrite au Budget Primitif 2019.

Subventions communales 2019 :

Le Conseil Municipal DECIDE d'octroyer les subventions suivantes pour 2019 :

Comité des Fêtes de Rocquefort	800 €
Ass. des Anciens Combattants de Rocquefort	200 €
Club des Anciens de Rocquefort	400 €
Ass. d'Aide en Milieu Rural de Fauville	150 €
Croix Rouge de Fauville	90 €
Association Présence Cauchoise d'Yvetot	140 €
Banque alimentaire du Havre	50 €
Autour de l'Ecole	45 €
SNPA	40 €
Ass. Sportive Hautot-le-Vatois	40 €
Amicale des sapeurs-pompiers d'Héricourt en Caux	80 €
Les Restos du Coeur	90 €
Rugby Club Yvetotais	40 €
Vie et Espoir	50 €
AGIR avec Becquerel	50 €
Bad Loisirs	30 €

RPIC : Subvention pour l'année 2018/2019:

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la coopérative scolaire d'Héricourt-en-Caux une subvention de 468 € (18 € par enfant) pour l'année scolaire 2018/2019, permettant à la coopérative d'organiser des sorties scolaires telles que visites de musées, sorties culturelles ou autres.

Bourses scolaires 2019 :

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une bourse scolaire de 40 € pour le rentrée scolaire 2019 pour les enfants fréquentant un établissement du cycle secondaire, âgés de moins de 18 ans au 31 décembre 2019 et dont les parents (ou l'un des parents) sont domiciliés dans la Commune.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée :

- du projet de mise en place par le Département d'une ligne continue sur la RD 131 afin d'éviter l'insécurité du tourne-à-gauche pour les véhicules provenant d'Yvetot et se rendant dans le bourg de Rocquefort,
- qu'une autorisation a été donnée à un Administré de Rocquefort pour qu'il puisse mettre 2 ruches sur le terrain communal, Côte de l'Eglise.

****

Le 16 avril 2019, le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal LEBORGNE, Maire, après avoir approuvé le compte rendu de la séance du 15 mars 2019, a délibéré sur les points suivants :

Fixation des taux des taxes communales pour 2019 :

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux des taxes communales pour 2019 comme suit :

Taxe d'habitation : 10,86% - Foncier bâti : 8,96% - Foncier non bâti : 22,61 %.

Budget Primitif 2018 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget qui s'équilibre à 199.940,00 € en section de fonctionnement et à 143.806,00 € en section d'investissement.

Transport scolaire - convention avec la Région :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Région d'Yvetot interviendra à la fin de la présente année scolaire. Les familles qui relevaient de ce syndicat bénéficiaient d'une aide au transport en atténuation de la tarification régionale du titre de transport scolaire.

La Région va prendre des dispositions afin d'assurer l'organisation du transport scolaire en gestion directe à la prochaine rentrée scolaire, et propose un dispositif conventionnel afin de permettre à la Commune de poursuivre l'aide en faveur des administrés.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de fixer le montant des participations demandées aux familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer la participation financière des familles dont les enfants sont en maternelle ou en primaire à 20 € par enfant, la participation financière de la commune étant de 40 € par enfant.

- Décide de fixer la participation financière des familles dont les enfants sont au collège ou au lycée à 55 € par enfant, la participation financière de la commune étant de 70 € par enfant.

Le montant de ces participations sera divisé par deux avec la tarification solidaire (familles dont le quotient familial est inférieur à 500 €).

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Région définissant les critères et les modalités d'intervention de la commune afin d'atténuer la participation financière des familles pour le transport scolaire.

Avis au titre des installations classées : GAEC de la Cayenne :

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 25 février 2019 concernant la demande présentée par le GAEC de la CAYENNE, pour l'exploitation d'un élevage de 206 vaches laitières situé sur le territoire de la commune de TERRES DE CAUX (Bermonville).

Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis sur cette demande, la commune de Rocquefort étant concernée par le rayon d'affichage et le périmètre d'épandage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à 3 voix Pour, 2 voix Contre et 1 abstention de donner une suite favorable à cette demande.

Questions diverses :

* Monsieur le Maire donne lecture du courrier des locataires d'un logement de l'ancien presbytère informant le Conseil Municipal de la résiliation de leur contrat de location qui sera effective fin juin 2019.

Il est décidé d'effectuer une visite de ce logement lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal afin de lister les travaux à prévoir avant de remettre ce dernier en location.

* Le Conseil Municipal décide de fixer la date de la prochaine réunion de Conseil Municipal au mardi 02 juillet 2019 à 20h30.

****

Le 2 juillet 2019, les membres du Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal LEBORGNE, Maire, après avoir approuvé le compte rendu de la dernière séance du 16 avril 2019, a délibéré sur les points suivants :

Visite du logement vacant du Presbytère :

Après avoir visité le logement vacant du presbytère, le Conseil Municipal décide de procéder à la réhabilitation de celui-ci avant de le louer (électricité non conforme, isolation…).

Il est décidé de missionner un architecte afin d'estimer le montant des travaux.

Répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire d'Yvetot Normandie :

Le Conseil Municipal décide de répartir les sièges du Conseil Communautaire d'Yvetot Normandie selon l'accord local n°2 tel que présenté ci-dessous :

Communes	Population	Accord local 2	
		Siège	Repr.
Yvetot	11 888	18	(88%)
Saint-Martin-de-l'If	1 672	3	(105%)
Sainte-Marie-des-Champs	1 594	3	(110%)
Valliquerville	1 409	2	(83%)
Les Hauts-de-Caux	1 398	2	(83%)
Allouville-Bellefosse	1 157	2	(101%)
Auzebosc	1 122	2	(104%)
Touffreville-la-Corbeline	818	2	(142%)
Croix-Mare	802	2	(145%)
Mesnil-Panneville	710	1	(82%)
Hautot-Saint-Sulpice	678	1	(86%)
Saint-Clair-sur-les-Monts	601	1	(97%)
Ecalles-Alix	528	1	(110%)
Bois-Himont	464	1	(125%)
Carville-la-Folletière	435	1	(134%)
Ecretteville-lès-Baons	386	1	(151%)
Baons-le-Comte	355	1	(164%)
Hautot-le-Vatois	343	1	(170%)
Rocquefort	311	1	(187%)
	26 671	46	

Réfection de la toiture du Foyer Rural : Fonds de concours de la CCYN :

Le montant de travaux de réfection de la toiture du Foyer Rural qui est amiantée s'élèvent à 86.075,55 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Yvetot Normandie attribue à chaque commune membre un fonds de concours servant à participer au financement de certains investissements. La réfection de la toiture du Foyer Rural rentre dans les critères d'attribution de ce fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sollicite auprès de la CCYN une aide par fonds de concours afin de permettre à la commune de réaliser ces travaux.

Emprunts auprès de la Caisse d'Epargne Normandie :

Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 50.000 € au taux de 0,64%. Le remboursement s'effectuera trimestriellement sur 10 ans.

Par ailleurs, dans l'attente du versement des subventions concernant les travaux de réfection de la toiture du Foyer Rural, il est décidé de contracter un emprunt relais de 40.000 €, remboursable sur 2 ans maximum, au taux de 0,30%.

Fonds d'Aide aux Jeunes :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au Fonds d'Aide aux Jeunes pour 2019. Le montant de la participation communale s'élève à 72,68 €.

Remboursement JURIDICA :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de JURIDICA de 1.454,40 € représentant le montant de l'indemnité contractuelle suite aux frais de procédure pour défendre la commune devant le Tribunal Administratif dans l'affaire l'opposant à un administré.

Remplacement du lave-vaisselle du Foyer Rural :

Le Conseil Municipal décide de remplacer le lave-vaisselle du Foyer Rural qui est hors d'usage. Le montant pour l'acquisition et l'installation du nouvel appareil s'élève à 1.941 € HT.

Contrats d'assurance pour la Commune :

Le Conseil Municipal décide de souscrire les assurances de la Commune auprès de la Société GROUPAMA pour un montant annuel de cotisations de 3.504,79 € TTC.

Communauté de Communes Yvetot Normandie : Arrêt du PLUI

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes Yvetot Normandie a arrêté son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et son Règlement Local de Publicité lors du Conseil Communautaire du 07 février 2019. Suite à des avis défavorables obligeant à modifier le projet de PLUI, celui-ci vient d'être arrêté une seconde fois lors du Conseil Communautaire du 27 juin 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de n'émettre aucune observation sur ce nouveau projet de PLUI.

Questions diverses :

- Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'acquisition d'une pompe d'arrosage pour un montant de 420.76 € HT.

- Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la réalisation d'une platebande rue de la mairie, pour un montant de 1.338 € HT.

- Monsieur le Maire donne lecture des lettres de remerciement de l'Association « Autour de l'Ecole », de l'Association Sportive d'Hautot-le-Vatois et des Restaurations du Cœur pour l'attribution de la subvention communale 2019.

- Le Conseil Municipal est informé que les travaux du nouveau casernement de gendarmerie de Fauville-en-Caux commenceront fin juillet pour une durée de 15 mois.

- Le concours communal des maisons fleuries aura lieu le mardi 23 juillet 2019 à partir de 14h00.

- Il est décidé de fixer la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal au vendredi 27 septembre 2019 à 20h30.

****

Le 30 août 2019, les membres du Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal LEBORGNE, Maire, a délibéré sur les points suivants :

Syndicat Mixte Scolaire : conditions de liquidation :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les conditions de liquidation du Syndicat Mixte Scolaire de la Région d'Yvetot telles qu'elles ont été exposées.

Il est envisagé de répartir entre les communes la trésorerie disponible selon une clé de répartition qui est de 2,64% pour la Commune de Rocquefort.

Cette répartition du résultat ou éventuelles créances à recouvrer constaté à la clôture de l'exercice 2019 après approbation du compte de gestion et du vote du compte administratif sera effectuée par la Trésorerie.

Syndicat Mixte Scolaire : convention intercommunale-recrutement d'un agent administratif par la Commune de Saint-Clair-sur-les-Monts :

Afin d'exécuter les dernières modalités de la dissolution du Syndicat Mixte Scolaire de la Région d'Yvetot, le Conseil Municipal accepte la convention intercommunale concernant le recrutement d'un agent administratif par la Commune de Saint-Clair-sur-les-Monts à compter du 16 septembre 2019 pour 5/35ème.

La Commune de Saint-Clair-sur-les-Monts supportera les charges financières et les dépenses liées à ce contrat qui seront ensuite réparties équitablement entre chaque commune et déduites de l'excédent (ou du déficit) à répartir lors du résultat de clôture du Syndicat Scolaire (2,64% pour la Commune de Rocquefort).

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention et tous documents qui s'y rapportent.

Location d'un logement de l'Ancien Presbytère :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un logement de l'Ancien Presbytère sera libéré début septembre.

Il est décidé de remettre en location ce logement à compter du 1er octobre 2019,
- de fixer le montant du loyer mensuel à 480 €,
- de fixer le montant de la caution à un mois de loyer, soit 480 €,
- de fixer le délai de préavis, en cas de départ, à trois mois.

Question diverse :

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 24 septembre 2019 à 20 h 30.

****

Le 24 septembre 2019, les membres du Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal LEBORGNE, Maire, après avoir approuvé le compte rendu de la dernière des séances du 02 juillet 2019 et du 30 août 2019 a délibéré sur les points suivants :

Réfection d'un logement du Presbytère : choix pour la maîtrise d'œuvre :

Suite à l'avis d'appel à la concurrence en date du 08 juillet 2019, et suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 06 septembre 2019, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de HEL Architecture dont la rémunération HT pour la maîtrise d'œuvre sera calculée sur la base de 9% du montant HT des travaux réalisés.

Estimation des travaux dans le logement du presbytère :

Le Conseil Municipal décide de procéder à la réfection d'un logement du presbytère selon le descriptif sommaire dont le montant s'élève à 45.086,90 € HT et autorise Monsieur le maire à lancer l'appel d'offres.

Groupement de commande pour l'achat de fournitures et de petits équipements dans le cadre du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Caux Central proposant de porter un marché de groupement de commande pour l'achat des fournitures et des petits équipements nécessaires à la maintenance des points d'eau incendie.

Révision statutaire 2020 du SDE76 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE76.

Renouvellement adhésion A-D-A-S 76 :

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion auprès de l'A-D-A-S 76 pour une durée de 4 ans :
Le montant de la cotisation pour 2020 est fixé à 0,70% de la masse salariale brute avec un minimum de 100 € par agent adhérent at par an.

Départ en retraite de l'Adjoint Technique :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Adjoint Technique fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mars 2020.

De ce fait, le Conseil Municipal, décide de recruter une nouvelle personne à compter du 1er janvier 2020 pour remplacer cet agent. La durée hebdomadaire du poste est fixée à 25/35ème.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la mare de la commune sera réhabilitée par les Bassins Versants courant 2020. La participation à la charge de la commune sera de 20% du montant de la dépense.

- Monsieur le Maire donne lecture du résultat de comptage des véhicules effectué sur le RD 1311 du 12 au 18 juin 2019.

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame LETHUILLER utilise le foyer rural de Rocquefort le lundi et, depuis la rentrée de septembre, le mercredi afin de donner des cours de fitness et demande au Conseil Municipal d'établir un nouveau forfait mensuel pour l'occupation des locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de porter le forfait mensuel de 30 € à 45 € à partir du 1er septembre 2019.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 10 décembre 2019 à 20h30.

****

Le 10 décembre 2019, les membres du Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal LEBORGNE, Maire, a délibéré sur les points suivants :

Travaux dans le logement du presbytère :

Le Conseil Municipal prend connaissance et valide le projet dossier d'appel d'offres établi par l'architecte.

La consultation sera lancée début janvier 2020.

Réfection de la route des Forrières :

Le Conseil Municipal décide de procéder à la remise en état d'une partie de la route des Forrières pour un montant de 2.590 € HT.

Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR sera déposé.

Contrat de location du photocopieur :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la nouvelle proposition de contrat de location d'un photocopieur par la Société KODEN, dont les modalités sont les suivantes :

Durée du contrat : 5 ans
Montant du loyer trimestriel : 268 € HT
Coût trimestriel du forfait copies : *Copies noir et blanc* : 0,005 € HT la copie
Copies couleur : 0,05 € HT la copie.

Communauté de Communes Cœur de Caux : approbation du protocole d'accord de dissolution :

Le Conseil Municipal approuve le protocole d'accord de dissolution fixant les modalités de dissolution de la Communauté de Communes Cœur de Caux.

Questions diverses :

. Transport scolaire : En vue de préparer la prochaine rentrée scolaire, la Région demande le niveau de couverture accordé aux élèves au titre de l'année scolaire 2020-2021.
Le Conseil Municipal décide de reconduire l'atténuation qui avait été accordée l'année scolaire 2019-2020, prise par délibération n° 2019-014 du16 avril 2019.

. La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 06 mars 2019 à 20h30,

. La cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le dimanche 12 janvier 2020 à 11h00.

Vœux du Maire

Fidèles à la tradition, dimanche 13 janvier 2019, Pascal Leborgne et son équipe municipale ont convié les habitants au foyer rural pour la cérémonie des vœux.

Monsieur le Maire, dans son discours, n'a pas oublié ceux qui sont affectés par la maladie. Il a également formulé des vœux de sérénité pour notre France particulièrement agitée depuis novembre 2018. Ensuite, après avoir fait le bilan de l'année passée, il a abordé le programme 2019 avec, entre autres, les travaux de rénovation de la toiture du foyer rural. Puis il a adressé des remerciements à ses adjoints et conseillers municipaux pour leur soutien, à Isabelle Levasseur, notre secrétaire de mairie, pour sa disponibilité, sa discrétion et ses compétences. Il a tenu également à féliciter les personnes qui oeuvrent, soit au sein des associations, soit dans l'ombre, pour leur participation active pour la vie de notre village. Elles se reconnaîtront.

Pendant le verre de l'amitié, Katia Basire, membre de la Commission Fleurissement, a remis des bons d'achat aux lauréats du concours communal des maisons fleuries 2018.

Cette belle manifestation a été aussi l'occasion de rencontrer de nouveaux Rocquefortais.

Quelques enfants ont pris la pose avec Monsieur le Maire.

Les photos sont offertes par Pascal Merrien, photographe marseillais de passage en Normandie. Nous tenons à le remercier vivement pour son geste généreux.

Jeudi 17 janvier 2019, troisième jeudi du mois et donc jour d'animations du Club La Vie Continue. Et comme chaque année, Monsieur le Maire et ses adjoints ont offert la galette des rois et les bulles aux membres de l'association.

Les Reines et les Rois de la journée sont : Christian Simon, Alain Le Verger, Danièle Tiercelin, Jean-Paul et Huguette Hauguel et Jacqueline Lefrançois.

Puis après ces sérieuses agapes, nous sommes repartis à nos jeux : Belotte, Manille, Tarot, Triominos et Jeu à la C…

Le Jeu à la quoi ? A la C.. ? C'est un jeu vulgaire ? Non, loin de là !

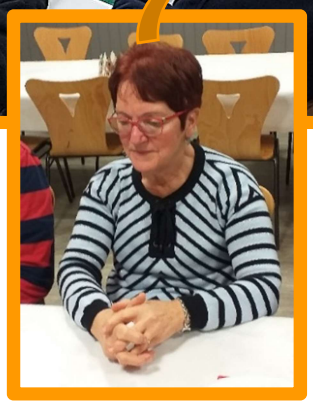

Josette Lemoine, Présidente du Club La Vie Continue, en train de participer activement au Jeu à la C.. Voyez comme elle réfléchit à sa stratégie…

Le Jeu à la C.. se joue avec des dominos. Pour certains, cela a été une découverte. Et pour d'autres, une bonne occasion de rire !

Dimanche 29 septembre 2019 au Restaurant « Le Champêtre » au Hanouard

Comme chaque année, le C.C.A.S. a invité les Rocquefortais âgés de 62 ans et plus au traditionnel repas des Aînés. Nos Seniors se sont retrouvés une nouvelle fois avec grand plaisir au restaurant « Le Champêtre » au Hanouard où ils ont dégusté un savoureux menu : des profiterolles de chair de crabe et poissons nobles, un tournedos Rossini accompagné de légumes verts et d'un gratin dauphinois, une assiette de fromages et une tarte au citron meringuée.

Notre Maire Pascal Leborgne a vivement remercié les 37 convives pour leur présence et la journée s'est déroulée dans une ambiance très chaleureuse et festive.

Il n'a pas manqué, dans son discours, d'avoir une pensée particulière pour les absents malades ou dans la souffrance.

PLAINTES EN MAIRIE

DEVANT LES INCIVILITES

Les incivilités sont des nuisances auxquelles s'attaque la Commune de Rocquefort.

LES DEPOTS SAUVAGES D'ORDURES

Nous voyons encore trop souvent des dépôts sauvages d'ordures ménagères au pied des containers mis à disposition pour la collecte du verre. On y trouve des sacs poubelles éventrés, du verre cassé, des cartons, des plastiques, etc… Le vent et la pluie dispersent ces détritus qui gênent les riverains et les usagers, bien entendu.

Si le problème perdure, la municipalité se réserve le droit de faire constater auprès de la gendarmerie les noms d'administrés retrouvés dans les détritus.

ET LES DEJECTIONS ANIMALES…

Je me dois d'en parler aujourd'hui suite aux plaintes de nombreux mécontents…

Et qu'on ne vienne pas me dire que les râleurs devraient aller vivre en ville s'ils ne veulent pas les désagréments de la campagne. Ce n'est pas parce que nous sommes dans un milieu rural que nous devons supporter des déjections juste devant notre portail ou sur les bordures de pelouse ou de fleurs devant notre entrée ! C'est sûr que si elles se trouvent au milieu de la route, cela gêne moins **et il faut toujours rester tolérant**. Mais quand elles se trouvent sur le côté, je peux vous dire que cela gêne les sportifs qui sont obligés de slalomer pour les éviter !

Aussi, pour bien vivre tous ensemble, vous devez ramasser, **dans la mesure du possible**, les déjections de vos animaux. N'oubliez pas que la taille des excréments de vos chéris varie fortement suivant la corpulence de l'animal. Un dogue allemand est beaucoup plus gros qu'un yorkshire ! Donc, Ramassez leurs cadeaux ou poussez-les au pied des talus.

Pour conclure, oui, il y a aussi des gens qui jettent dans la rue leurs paquets de cigarettes ou leurs mégots, des canettes, des mouchoirs… mais ce n'est pas une raison pour faire pareil, bien au contraire.

Les dépôts sauvages d'ordures et les déjections animales sont deux sujets pris très au sérieux par les élus qui, une nouvelle fois, en appellent au civisme des habitants, afin de préserver la propreté de notre village.

LA PROPRETE EST L'AFFAIRE DE TOUS. MERCI.

ET LES QUERELLES DE VOISINAGE, ENCORE ET TOUJOURS…

QUE FAIRE QUAND LES ANIMAUX DE VOS VOISINS VOUS CAUSENT DES NUISANCES ?

LES CHATS

Dernièrement, j'ai croisé des Rocquefortais en colère qui m'ont évoqué le problème du chat de leurs voisins qui vient faire ses besoins dans leur potager. Comme ils disent, on a beau adorer ce genre de petit félin, quand ils tombent sur les déjections du chat, entre les haricots verts et les tomates, il met nos nerfs à rude épreuve.

« Chat-cun chez soi ! ». C'est la phrase qui vous vient quand le chat de la Mère Michel prend votre jardin comme terrain de jeu. Ce n'est pas que vous n'aimez pas les chats - même si vous en avez le droit. Qu'ils passent sur votre propriété, soit, mais qu'ils viennent gratter la terre, les arbres, déterrer les plantes de votre jardin, faire leurs besoins odorants ou que sais-je encore… là, c'est non ! Voici des solutions pour éviter que vous vous transformiez l'espace d'un instant - de trop - en Monsieur Lustucru.

Comment repousser le chat des voisins de votre jardin ?

Expliquez à vos voisins les désagréments engendrés. S'ils refusent de vous croire, prenez la peine d'immortaliser votre coupable en pleine action dans votre petit paradis vert. Pas de violence surtout. On reste calme ! Dialoguez en toute courtoisie. Il serait dommage de vous fâcher entre personnes civilisées.

Légalement, vous ne pouvez rien faire contre les propriétaires du chat, en l'occurrence vos voisins. Il vaut mieux donc leur faire comprendre gentiment votre désarroi, et ceci en toute sympathie. Si vos voisins sont intelligents, ils comprendront.

La loi dit : ***« Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. »*** Or, dans votre situation, votre voisin n'est pas à 1 000 mètres de chez vous…

Abordez avec vos voisins la question de savoir s'ils ont installé une **litière** pour leur animal. Le chat est de nature très propre à condition que son maître lui donne ce dont il a besoin - **même en vivant à la campagne.** En principe, si le chat a une litière, à condition qu'elle soit propre, il ne va pas aller faire ses besoins à l'extérieur… et chez les voisins !

Cela dit, vous ne pourrez pas empêcher le chat de la Mère Michel de se promener sur votre terrain. **Un chat reste un chat**. Mais pour qu'il ne se soulage plus dans votre potager, pensez à répandre autour de celui-ci un mélange d'écorces d'oranges et de marc de café. Il ira sûrement se promener ailleurs, car les chats détestent ces odeurs.

LES CHIENS ET LEURS NUISANCES SONORES ?

J'ai déjà évoqué ce problème dans le journal communal de 2014. Mais j'ai encore rencontré des Rocquefortais qui se plaignent du chien de leurs voisins. Donc, j'en remets une couche !

Les aboiements peuvent être considérés comme étant une nuisance sonore extrême portant atteinte à la tranquillité publique. Ces bruits domestiques peuvent constituer un trouble anormal de voisinage, et aussi bien la nuit qu'en journée. C'est une source récurrente de litige entre voisins.

Il n'existe pas de loi à proprement parler sur les nuisances sonores dues aux aboiements d'un chien. L'aboiement n'est pas en soi sanctionné : un chien a le droit d'aboyer. C'est un comportement normal de l'animal. Si Médor fait des vocalises au retour de son propriétaire ou lorsqu'on lui sert sa pâtée, personne ne peut en prendre ombrage. **Soyez tolérants !** Nous avons tous le droit au réconfort apporté par un animal de compagnie.

En revanche, lorsque le bruit causé est intensif, répétitif et/ou de longue durée, il crée un trouble de voisinage. Dans ce cas, il faut aller dialoguer avec le maître du chien. Il s'empressera sans doute de prendre des mesures. Du moins, je vous le souhaite ! Souvent le maître n'est pas conscient de la gêne occasionnée par son animal. En effet, la raison pour laquelle un chien aboie sans cesse est généralement l'absence de son maître, du fait du stress ou de l'ennui du chien.

Quelques rappels de la loi :

Le propriétaire du chien est-il responsable des dommages causés par son chien ? La réponse est oui.

D'après l'article 1385 du Code civil, ***« Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. ».***

Pour faire cesser les aboiements d'un chien, il faut que l'aboiement soit constitutif d'un trouble du voisinage au sens de l'article R1336-5 du Code de la santé publique.

L'article R1336-5 du Code de la Santé publique définit la nuisance sonore : ***« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »***

Bon à savoir ! Cette législation s'applique aussi bien de jour que de nuit, c'est-à-dire 24h sur 24.

Un seul critère suffit pour constituer un trouble du voisinage. Les critères de l'article R1336-5 du Code de la santé publique ne sont pas cumulatifs. Ainsi, si l'aboiement du chien est intensif, répétitif ou s'il est durable, il sera constitutif d'un bruit nuisible.

Exemples d'aboiements de chien considérés comme nuisance sonore :

Le chien aboie tous les jours (critère de répétition)
Le chien aboie toute la journée dès que son propriétaire n'est pas là (critère de durée du bruit)
Le chien hurle à la mort (critère d'intensité : le bruit est anormalement fort)

Ces critères permettent à une personne se sentant atteinte dans sa tranquillité d'avoir le droit de demander au propriétaire de l'animal de le faire taire.

Enfin, comme vu ci-dessus, l'aboiement de chien n'est pas en principe interdit. **Le voisinage doit faire preuve d'une certaine tolérance**. A partir de quelle intensité, le bruit peut-il être considéré comme gênant pour le voisinage ?

D'après le ministère de la Santé, il faut faire une différence entre le bruit la journée et le bruit la nuit :

en journée, entre 7h et 22h, le bruit ne doit pas dépasser plus de 5 décibels ;
la nuit, entre 22h et 7h du matin, le bruit ne doit pas dépasser plus de 3 décibels.

Que faire si votre voisin, propriétaire du chien, ne semble pas ouvert à la discussion ?

Dans un premier temps, vous devez émettre une lettre simple avec un rappel de la réglementation applicable en cas de nuisance sonore. Vous pouvez profiter de ce courrier pour tenter de donner des conseils au propriétaire du chien, comme d'aller voir un vétérinaire comportementaliste. Le chien est peut-être stressé par l'absence de son maître dans la journée. J'ai déjà rencontré le cas. Vous pouvez aussi signaler qu'il existe de nombreux livres sur l'éducation des chiens et notamment sur des techniques pour apprendre au chien à ne pas aboyer de manière intempestive. Bon, maintenant, est-ce que cela va être apprécié ? Cela dépendra du voisin…

Dans un second temps, si vous n'avez aucune réponse ou si cela n'est pas suivi d'effet, vous devez mettre cette personne en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. Bon à savoir ! Le délai raisonnable d'attente entre les deux courriers est de l'ordre de deux semaines généralement.

Quelle est l'utilité de la mise en demeure :

La mise en demeure permet de demander au propriétaire du chien formellement de faire cesser les troubles du voisinage. Elle permet également d'obtenir l'arrêt de la nuisance sonore devant un Tribunal si le propriétaire ne réagit pas à la mise en demeure. C'est alors un élément de preuve considérable !

Mais j'espère vivement que ces tentatives de conciliation amiable et de mise en demeure suffisent et que vous ne serez jamais obligé de porter plainte et d'engager une procédure judiciaire toujours préjudiciable pour votre relationnel avec votre voisin !

Sinon, je remets très vite ma casquette de Présidente du Comité des Fêtes et je vous invite à venir ensemble à la Fête des Voisins ! OK ?

Odile BOUDIN
Adjointe au Maire

INFORMATION TRAVAUX

DANS LE VILLAGE

Réfection de la toiture du Foyer Rural

l'Entreprise MARELLE est intervenue pour le désamiantage en procédant au retrait des plaques ondulées fibrociment. La couverture déposée totalement, l'Entreprise MORIN-FEREC a réalisé le chevronnage, le voligeage, la pose de la sous-toiture et enfin la couverture en bac acier.

La réception des travaux a eu lieu le vendredi 30 août 2019.

Indépendamment de ces travaux, la Commune a aussi changé les fours et le lave-vaisselle du Foyer Rural.

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mercredi 8 mai 2019 : C'est sous un ciel très menaçant que nous avons rendu hommage à nos soldats morts pour la France.

« La guerre est gagnée. Voici la victoire. C'est la victoire des nations unies et c'est la victoire de la France.» La voix solennelle qui porte ce message dans l'après-midi du 8 mai 1945 est celle qui, depuis le 18 juin 1940, incarne la France dans la guerre. Les paroles du Général de Gaulle se mêlent au bourdon de Notre-Dame et aux cloches de toutes les églises, aux sirènes et aux exaltations qui retentissent dans tout le pays. La Victoire est là. Enfin, en Europe, la guerre est finie. Il y a 74 ans, l'Allemagne signait sa capitulation sans conditions par deux fois. La première, le 7 mai 1945, à Reims. La seconde, le soir du 8 mai, à Berlin. Ainsi, la France s'inscrivait dans le cercle des vainqueurs. Après tant de combats, de victimes et de destructions, le nazisme est abattu. C'est la victoire sur une idéologie totalitaire, raciste et criminelle qui a mené la violence jusqu'à sa plus effrayante extrémité. La France exprime sa reconnaissance à toutes ses filles et à tous ses fils qui ont combattu pour la patrie : les combattants de 1940, les Français Libres, tous ceux qui ont répondu à l'appel de la Résistance, les armées de Leclerc et de De Lattre. La France se souvient des déportés qui ont souffert de la barbarie et des victimes des camps de la mort. La Nation n'oublie pas tous ceux qui ont subi les conséquences du conflit : les prisonniers, les victimes civiles, les veuves et les orphelins.

La France exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes, issus des nations du monde entier, qui ont conjugué leurs efforts pour nous libérer et restaurer la dignité humaine. En ce 75ème anniversaire de l'année 1944, la France se souvient de ses libérateurs. Des villages du littoral normand à la flèche de la cathédrale de Strasbourg, de semaines en semaines, le flot de la liberté a recouvert le territoire. A tel endroit, la liberté portait l'uniforme français. A tel autre, celui des armées alliées. Ici, l'action des maquis était décisive. Là, l'action commune des soldats et des résistants emportait la décision. 75 ans après, alors que les derniers témoins vivants de cette histoire sont parmi nous, la mémoire de ces événements demeure. Nous nous souvenons avec ferveur des débarquements de Normandie et de Provence, de la libération de Paris, du courage et des sacrifices de tous les combattants de la liberté. Aujourd'hui, nous nous remémorons les déchirures de notre continent et l'ampleur du désastre humain et moral. Ainsi, rassemblés, nous mesurons la valeur de la paix. Elle est notre héritage. Elle est la clé de voûte de la construction européenne. Elle est notre raison de vivre ensemble. Préservons-là !

Message de Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées.

Lundi 11 novembre 2019 :

Sous un temps presque hivernal et surtout très pluvieux, nous avons profité d'une éclaircie pour célébrer la traditionnelle commémoration du 11 novembre.

Notre Maire a lu le message de Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées.

Les enfants du village ont déposé la gerbe au pied du monument aux morts.

C'était il y a un siècle. Un an après la fin des combats de la Grande Guerre, le 11 novembre 1919 fut le premier de la paix retrouvée. Désormais, le silence domine là où l'orage d'acier a tonné avec fureur. Il règne sur d'innombrables champs de batailles qui ont charrié un si long cortège de morts, de mutilés, de blessés et de traumatisés.

Les traités sont signés, l'allégresse de la Victoire s'est déployée dans une ampleur incomparable le 14 juillet 1919, l'état de siège vient d'être levé, la vie sociale et politique reprend ses droits, la démobilisation poursuit sa lente progression. Les Poilus retrouvent leur foyer, leur famille et leur commune. Ils découvrent une vie bouleversée, une France transformée par une épreuve de quatre années et par de profondes séquelles. Partout, le pays est traversé par la sourde évidence que rien ne sera plus jamais comme avant, que le retour à l'avant-guerre est impossible.

C'était il y a 100 ans. Une nouvelle page s'ouvrait. Celle du souvenir, de la mémoire et de l'hommage. Depuis, inlassablement, les Français sont fidèles à cet anniversaire. En ce jour, dans les nécropoles, devant les monuments aux morts, sur les places de nos villes et de nos villages, toutes les générations –unies et solidaires- se rassemblent et se recueillent.

La Nation se souvient de ceux qui se sont battus pour elle entre 1914 et 1918. Elle n'oublie pas ses enfants tombés au champ d'honneur sur tous les fronts, d'Orient et d'Occident. Elle n'oublie pas le sang versé par des soldats venus d'Afrique, d'Asie, du Pacifique et d'Amérique. Elle salue toutes les nations alliées qui ont partagé le même combat. Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure.

Depuis 2012, chaque 11 novembre est aussi l'occasion d'honorer toutes les filles et les fils de France qui, dans tous les conflits, hier comme aujourd'hui, ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême.

En ce jour, la Nation rend un hommage particulier aux soldats morts pour la France en opérations extérieures. En inaugurant un monument national en leur mémoire, le Président de la République inscrit dans la pierre comme dans les mémoires la reconnaissance pleine et entière de tout un peuple pour ses combattants. Haut Lieu de la Mémoire Nationale, ce « monument aux morts pour la France en opérations extérieures » est aussi un rappel : la préservation de notre indépendance, de notre liberté et de nos valeurs repose sur ceux qui ont donné leur vie pour les défendre.

La cérémonie terminée, notre Maire nous a invités à venir nous réchauffer au foyer rural. Nous y avons bu le traditionnel verre de l'amitié dans une ambiance conviviale et détendue.

Puis un banquet a suivi pour celles et ceux qui le souhaitaient. 24 personnes ont donc partagé un excellent déjeuner dans une atmosphère chaleureuse.

Nous remercions vivement Bernadette et Claude Brentot, ainsi que leur petite fille Laurine, pour leur décoration soignée et accueillante.

Le 11 novembre 1918, Marthe Chenal, soprano d'opéra, clame l'arrêt des hostilités. Drapée du drapeau tricolore, la diva chante La Marseillaise en haut des marches de l'Opéra Garnier, devant les troupes qui défilent sur la place et Georges Clemenceau qui regarde depuis la fenêtre du Grand Hôtel.

LA VIE CONTINUE

GENERATIONS MOUVEMENT

LES AINES RURAUX

Chers Adhérents,

A l’entrée de 2020, le Club "La Vie Continue" vous présente ses meilleurs vœux. Que cette nouvelle année vous apporte joie, bonheur et santé.

Nous avons déploré en Mars 2019 le décès de Mme Jeanine Duval. C'était une personne nature au caractère enjoué. Nous aurons toujours une petite pensée pour elle.

Le Club a compté 52 adhérents en 2019.

Cette année encore, tous les troisièmes jeudis du mois, le Club organise un après-midi rencontre ou chacun exprime ses désirs au niveau des activités. Ces agréables moments se terminent toujours dans la gaieté autour d'un bon repas.

Le deuxième et quatrième mercredi de chaque mois sont consacrés à une randonnée d'une dizaine de kms dans les villages voisins. Cette activité est proposée aux adhérents intéressés et est toujours encadrée par Pierre Legras que nous remercions.

En Janvier 2019 a eu lieu la traditionnelle galette des Rois avec ses bulles. Les galettes ont été offertes comme d’habitude par Pascal Leborgne et ses adjoints que nous remercions.

J'ai profité de cette occasion où nous étions tous réunis pour annoncer que je mettais fin à mon mandat de présidente en Janvier 2020. Mon bureau n'a pas exprimé le désir de se représenter. Les différents postes sont vacants, libres aux adhérents du Club de la commune qui seraient intéressés de se présenter.

Le 21 Février 2019 a été une date mémorable puisque le Club fêtait ses quarante ans d'existence. A cette occasion, un grand repas a été organisé et préparé par les membres du bureau et quelques adhérents permettant à tous d'assister au spectacle de Yannick Dumont dans le rôle de Bourvil. L’assistance a beaucoup apprécié ce formidable moment.

Au cours de cette journée nous avons eu la joie d'inviter Mme Annick Dufour, Présidente de Générations Mouvement "Les Aînés Ruraux" ainsi que Mr Brainville, Vice-président.

Le 12 Avril 2019, nous avons reçu la Coinchée d'Or pour la finale.

Il y a eu beaucoup d’autres manifestations. Je vous laisse découvrir tout cela dans mon petit reportage qui suit.

Accompagnée des membres de mon bureau et des adhérents de "La vie Continue", nous souhaitons à tous les Rocquefortais une très bonne et heureuse année 2020.

Josette LEMOINE
Présidente

Jeudi 21 février 2019 :

Ce jour-là, le Club a fêté son **40ème anniversaire !**

Entourée de mes fidèles acolytes Jean-Paul Hauguel, Marie-Christine Decoëne et Mme Huguette Decoëne, j'ai accueilli Madame Annick Dufour, Présidente de la Fédération Départementale Générations Mouvement – Les Aînés Ruraux et Monsieur Patrice Brainville, Vice-Président. Bien évidemment, Monsieur le Maire et ses adjoints étaient des nôtres ainsi que nos nombreux adhérents.

C'est dans une ambiance conviviale et joyeuse que les membres ont partagé un excellent repas.

Alain Le Verger,
la nouvelle Pom pom girl de Rocquefort !

Puis est apparu l'artiste normand Yannick Dumont qui nous a fait revivre pendant 1 h 30 Bourvil sur scène, dans un spectacle à la fois drôle et tendre.

La journée s'est terminée avec les jeux habituels et par le traditionnel dîner du troisième jeudi du mois !

Dimanche 30 juin 2019 :

Malgré le temps maussade, nous avons fait notre marche annuelle des Anciens. Une marche de 7 kilomètres « Aux Basses Eaux » à Grainville, suivie d'un barbecue réalisé dans une chaude ambiance.

L'BARBEUC DES RANDONNEURS !

Dès que les beaux jours reviennent
Plus la peine de chercher le menu
Un doux fumet vous mets en haleine
C'est celui du barbecue !

Du barbeuc des randonneurs !

On aime se retrouver chaque année sous le préau et comme d'habitude, ce moment festif et convivial nous a permis de discuter tout en nous restaurant agréablement.

La marche, ça creuse l'appétit !

Jeudi 5 septembre 2019 : PARC DE THOIRY

Départ pour l'aventure dans la brousse !

37 adhérents prennent la route pour le safari ! Avec les commentaires avisés de notre guide, nous avons d'abord traversé la plaine africaine.

Nous avons fait ce circuit dans le car. Il n'était évidemment pas question d'en descendre ! Et c'est avec les yeux écarquillés que nous avons découvert également des espèces rares et menacées dont on ne soupçonnait pas l'existence !

Nous avons quitté la zone africaine en rencontrant d'impressionnants bovins. Ce sont des bœufs Watussi, avec des cornes pouvant faire jusqu'à 2 m de long.

Cet animal a une valeur sacrée pour de nombreux peuples africains. Il n'est donc pas question de le tuer.

En pénétrant dans la zone américaine, la guide nous a expliqué qu'elle est beaucoup plus dangereuse que l'africaine car nous allons croiser des herbivores (bisons), des omnivores (ours) et des carnivores (loups). Quelle n'a pas été notre surprise de découvrir les trois espèces à l'entrée de la réserve ! Le car s'est trouvé bloqué et la guide, embauchée depuis six mois, n'avait pas encore vu ça !

Un ranger est arrivé avec un bâton pour essayer de chasser le premier bison mais un second est apparu ! Puis d'autres loups et d'autres ours ! Il est donc remonté dans son véhicule, c'était plus prudent. Un autre Pick-Up est arrivé et a circulé devant le car. Une femme ranger (et oui une nana !), debout à l'arrière de l'engin, jetait de la nourriture aux animaux. C'était le seul moyen pour dégager l'entrée.

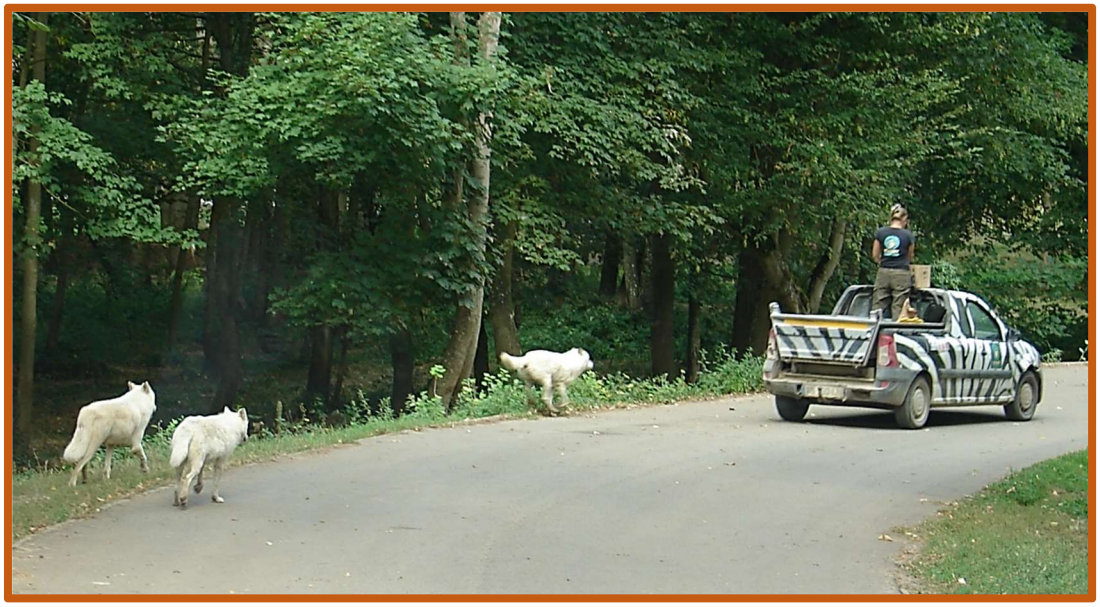

Les émotions, ça creuse. Et on a commencé par trinquer évidemment !

Après un bon déjeuner, nous sommes partis visiter la partie zoo, mais à pied cette fois !

Notre premier objectif a été d'aller voir le goûter des lions… à l'abri dans un tunnel de verre !

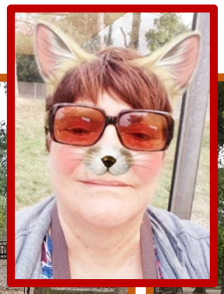

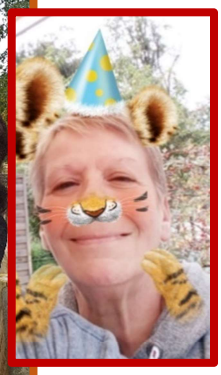

En traversant la ferme destinée aux enfants, Anne-Marie, la grande gamine, semble découvrir la mamelle de la chèvre et ses deux trayons ! Colette, quant à elle, ne peut s’empêcher de caresser le museau de la vache ! Et oui, c’est bien de retrouver une âme d’enfant !

Retour aux choses sérieuses.

Les lémuriens forment une espère endémique de l'île de Madagascar. Leur nom dérive des lémures en raison de leurs vocalisations rappelant les bruits attribués aux fantômes, de leurs grands yeux réfléchissant la lumière et des habitudes nocturnes de certaines espèces.

En fin de journée, une navette en petit train nous a assurés le retour vers la sortie du parc.

Certes, nous sommes rentrés fourbus à Rocquefort mais heureux de ce retour en enfance pour certains. Et tous s’accordent à dire…

Quelle fabuleuse journée !

Jeudi 17 octobre 2019 : LE MANEGE DE TILLY

Nous sommes partis à 25 voir un spectacle équestre à Tilly avec un déjeuner thématique « La Popote ». Tout cela dans une ambiance loufoque et décalée qui a plu à tout le monde.

Le manège de Tilly construit en 1862, renaît en 2015 après réhabilitation pour devenir une grande salle de spectacle. Ce manège faisait partie de l'ancienne caserne militaire du XIXème siècle connue sous le nom de caserne Saint-Sauveur qui abrita jusqu'à 800 chevaux et dragons. On lui donnera le nom de quartier Tilly en 1870, en mémoire du Conte de Tilly, général d'Empire.

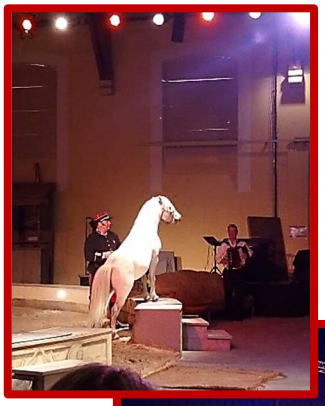

Vendredi 25 octobre 2019 : SUR LA ROUTE DES BALKANS !

Avec ce spectacle, 18 adhérents sont partis en voyage sur la Mer Adriatique en traversant L'Autriche, la Hongrie, la Bosnie, la Croatie, la Slovénie, la Macédoine, la Serbie, le Monténégro et la Grèce. Nous avons pris le départ avec les Valses de Vienne pour finir en Grèce avec le Sirtaki ! Elle n'est pas belle la vie ?

Ce voyage a été émaillé par plusieurs chansons connues de tous : « Plaisir d'amour » de Nana Mouskouri ; « Je suis grecque » de Mélina Mercouri et « Quand je t'aime » de Demis Roussos.

Ce pirate… Ne serait-ce pas notre ami Alain ?

Samedi 23 novembre 2019 : SOIREE

Ce samedi-là, quelle soirée *DELIRANTE!!!* Elles sont toujours sympas nos soirées Harengs, mais celle-ci… Je ne sais pas vous expliquer… Etait-ce parce que c'était peut-être la dernière ?

Je souhaite remercier tous ceux qui m'ont aidée à organiser cette harengade. Un grand merci donc à tous ceux qui n'ont pas hésité à fendre le ventre de tous ces harengs pour les vider, les nettoyer et les griller ! Et ceci, pour satisfaire les appétits de tous les gourmands qui se sont déplacés pour nous, pour notre plus grand plaisir !

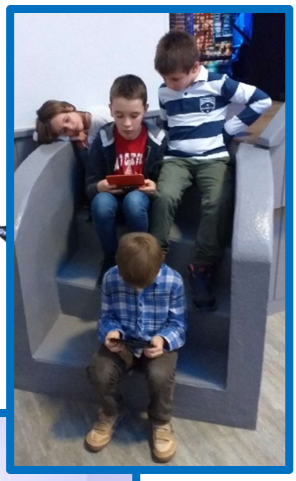

En tout cas, si c'était la dernière soirée Harengs, merci à tous !
Je vais quitter la Présidence du Club avec un énorme succès !

Samedi 14 décembre 2019 : REPAS DE NOEL ET… TOMBOLA !

Nous n'étions pas là, mon Michel et moi, pris par un repas de famille. Mais tous les convives témoignent que c'était encore un fabuleux repas de Noël et toujours dans une superbe ambiance !

Et après le repas, nous avons eu le droit à la traditionnelle T O M B O L A ! Avec toutes les enveloppes gagnantes SVP !

En fin de journée, nous sommes passés pour faire une petite surprise à tous. Je n'ai pu que constater que mon bureau tenait toujours aussi bien la route !

Et oui, les Aînés aussi savent s'amuser ! Comme disait Coluche : « On est une bande de jeunes, on se fend la gu…. ! »

Chers voisins et amis festifs,

C'est toujours avec un réel plaisir que je vous retrouve, entourée de ma très fidèle équipe, dans nos manifestations. Cet article est aussi l'occasion pour moi de remercier chaleureusement les membres qui m'entourent. Ce n'est pas toujours facile de concilier vie familiale et vie associative et j'avoue qu'ils se débrouillent bien et qu'ils essaient d'être toujours disponibles.

Je n'oublie pas Willy, notre Vice-Président, qui a quitté Rocquefort mais qui continuera à nous donner un coup de main pour la pétanque, par exemple. Merci beaucoup Willy. On lui donnera un exemplaire du journal pour qu'il voie qu'on a pensé à lui.

Enfin, je ne peux pas faire l'impasse sur ceux qui aiment œuvrer avec nous, en particulier, Pascal notre Maire, nos amis du Club La Vie Continue, Josette et Michel, Marie-Christine, Huguette et Jean-Paul ainsi que des adhérents et évidemment nos célèbres Antoine et Miguel ! Pour vous tous, un grand **HIP HIP HIP HOURRA !**

Au mois de juin prochain, nous ferons une Assemblée Générale Extraordinaire dans la salle des fêtes. Si vous souhaitez vous investir au sein du Comité des Fêtes, n'hésitez pas à venir vous joindre à nous. Nous sommes toujours à la recherche de sang neuf !

Nous procéderons lors de cette soirée à l'élection d'un nouveau bureau. Il vous faudra donc voter pour les postes de président, vice-président, trésorier et secrétaire. En ce qui concerne mon poste, si quelqu'un veut reprendre le flambeau, qu'il ou qu'elle sache que je serai là pour l'accompagner s'il en éprouve le besoin. Cette personne peut d'ores et déjà me joindre pour connaître la mission de Président.

J'espère vivement que mon équipe fera partie de la prochaine fournée et même qu'il y aura de nouveaux candidats. Nous ne sommes pas assez nombreux lors de nos manifestations. Je me permets de rappeler que nous agissons dans le bénévolat, que nous avons aussi nos vies personnelles et qu'il peut arriver que nous soyons pris par ailleurs ces jours-là.

Vous le savez : j'aime notre village. Aussi, venez nombreux ce soir-là pour vous informer et vous impliquer au sein d'une structure essentielle à la vie de notre commune de Rocquefort !

Et maintenant, place au petit reportage de l'année 2019 !

Samedi 23 mars 2019 :
Soirée bavaroise !

Nous avons vécu une soirée… ROYALE ! Je tiens, une fois de plus, à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réussite de ce moment convivial : les membres du Comité des Fêtes, bien entendu, mais aussi ceux qui ont œuvré pour le service et pour le rangement en fin de soirée. Je pense particulièrement à certains membres du Club La Vie Continue dont la Présidence Josette et à nos fidèles et incontournables amis Antoine et Miguel !

Tout cela a entretenu une bonne ambiance conviviale. Les convives ont vécu une savoureuse soirée, à l'image de la choucroute qui leur a été servie, préparée avec talent par le Traiteur Cirasse de Luneray.

Une choucroute royale…
avec son jarret !

Mes cousins préférés et mes fidèles amis sont là, comme d'habitude.

Ces horsains adorent notre village !

Je remercie vivement Catherine, Eric, Valérie et Fabienne qui ont adopté la tenue bavaroise pour animer la soirée.

Vous nous faites honneur.

Ma petite mère Reinette a joué les intruses !

La bière a coulé à flots et l'ambiance a été festive et chaleureuse. Il n'y a qu'à regarder les photos : elles sont parlantes.

Bref ! On peut parler d'un gros succès pour le Comité des Fêtes !

Samedi 27 avril 2019 :
Chasse aux Œufs de Vache !

Si, si, vous lisez bien. Nous avons fait, avec nos petits Rocquefortais, une chasse aux œufs de vache. Vous ne me croyez pas ? Regardez ce petit reportage…

Avec les sacs confectionnés lors d'un mercredi « ateliers créatifs » de Fabienne Leborgne, les enfants se sont rués vers les arbres et les haies pour trouver ces fameux œufs de vache au chocolat au lait.

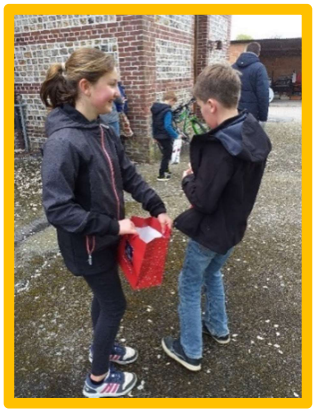

Emma fait découvrir à ses copains sa belle trouvaille : une douzaine d'œufs !

La chasse terminée et le temps étant assez frais, les enfants sont vite rentrés se réchauffer dans la bibliothèque où Fabienne nous a accueillis.

Et là, j'ai été prise d'un coup de folie. Oui, un de plus ! J'ai décidé de lancer des œufs en l'air, charge à nos petits complices de les attraper. Les plus grands ont évidemment été favorisés mais, comme d'habitude, il y en avait pour tout le monde. J'ai même ajouté un lapin pour chacun.

Et le champion sera Lucas ! Il fallait le voir sauter. C'était tout simplement impressionnant ! Il a même réussi à attraper deux œufs dans le même envol ! Ouah !

Quant à Gabin, il était resté sagement assis. Pourquoi aurait-il essayé d'attraper des oeufs ? Il savait déjà que ce serait son grand frère Lucas le gagnant et qu'il aurait sa part !

Le traditionnel goûter a suivi pour combler les estomacs de nos petits et grands bouts qui avaient débordé d'énergie jusqu'ici !

Alors vous y croyez maintenant à mes œufs de vache ?

Samedi 11 mai 2019 :
Sortie chez BIOTROPICA

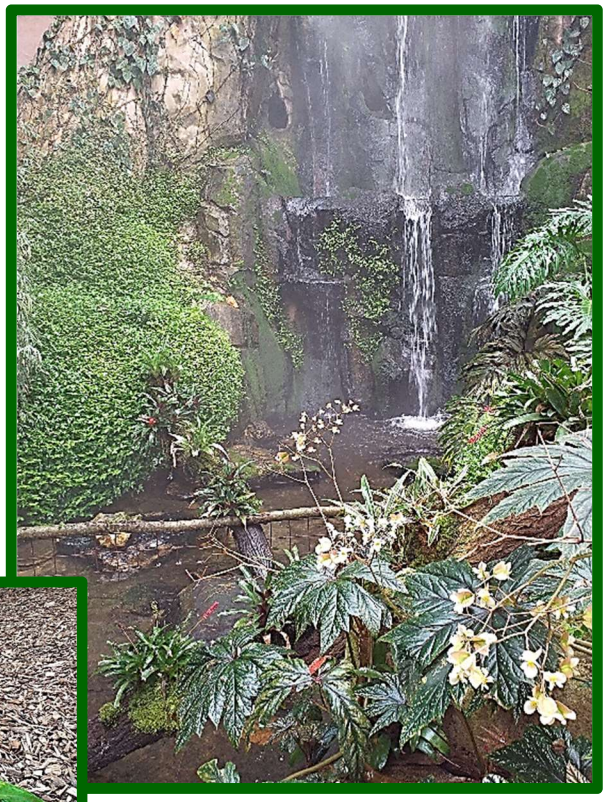

C'est sous un sinistre ciel que nous sommes partis en covoiturage. Mais comme dit l'adage : *« Pluie du matin n'arrête pas le pèlerin ! ».*

Nous avons consacré la matinée à la découverte de la serre tropicale, où, immergés dans le cœur de la végétation, nous avons découvert des animaux vraiment surprenants.

Le déjeuner des loriquets arc-en-ciel restera un de nos meilleurs souvenirs de cette journée magique. Le loriquet fait partie des oiseaux les plus colorés. C'était un ravissement pour les petits et les grands…

Après le déjeuner, malgré l'averse menaçante, nous sommes partis explorer l'extérieur. D'abord, la ferme des enfants, la crique des manchots, la brousse africaine, le bush australien et le jardin d'Asie. On a bien été voir le lac des pélicans mais ceux-ci étaient cachés, peut-être parce qu'ils avaient peur de l'orage qui grondait…

Anne-Marie et Alain ont posé avec les gardiens africains. Des drôles d’oiseaux ces deux-là !
Non ! Pas Anne-Marie et Alain ! Les oiseaux sur la photo à côté, des Calao Pie !

Nous avons terminé l’après-midi en retournant à nouveau dans la serre tropicale. Les enfants voulaient voir le repas des piranhas et des crocodiles…

Timéo me montre l’alligator du Mississipi.

Même pas peur !

Alain non plus !

Quant à celui-là, personnellement, j’en ai très peur puisqu’il s’agit d’un…

Croc’Odile !

Je suis plus à l’aise sur mon dragon…

Un Varan de Komodo !

Samedi 19 mai 2019 :

Superbe soirée de convivialité et de partage que celle-là ! Je tiens vraiment à remercier chaleureusement tous les Rocquefortais qui sont venus se joindre à nous. Pour certains, c'était la première fois. Puisse cette expérience leur avoir été aussi agréable que leur présence pour nous.

Marius, 6 mois, petit-fils de Zaza. C'était sa première soirée Fête des Voisins. Il m'a envoyé un SMS le lendemain matin pour me dire qu'il était ravi et qu'il reviendra !

Tandis que je prépare mes cocktails Essaouira, petit souvenir de mes dernières vacances au Maroc, Gilles partage les saucisses et les merguez et Estelle les parts de pizza…

Belle tablée avec Bernadette et Claude qui sont venus en famille.

Au fond, à droite, Jean-Paul se lâche et boit à la bouteille !

C'était aussi la fête pour les plus jeunes, une occasion de se retrouver entre eux et de faire un peu de chahut sur l'estrade et ailleurs pour s'amuser ! C'est un réel plaisir de les retrouver dans nos festivités.

Et nous autres, membres du Comité des Fêtes, heureux de cette merveilleuse soirée, avons décidé de la terminer en chansons.

Isabelle est allée chercher son enceinte bluetooth et on a revu ensemble les plus grands tubes !

Samedi 22 juin 2019 :

Une belle journée ensoleillée nous attendait pour ce nouveau concours de pétanque organisé par Willy.

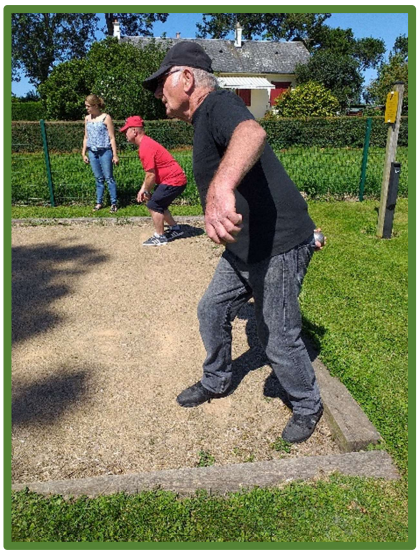

Alain Le Verger et Daniel Chaillou, en duo. Les deux beaux gosses du village vont gagner 3 parties consécutives.

Kenzo, 9 ans, futur champion de pétanque sur les traces de son oncle Willy.

Quelles sont les boules les plus près du cochonnet ?

Les gagnants du 1er prix sont un certain Francky et son acolyte.

Il faut dire que ce dernier n'arrêtait pas de chanter :

« Vas-y Francky, c'est bon ! » …

Et ils ont gagné le premier prix !

BRAVO AUX VAINQUEURS !

Dimanche 23 juin 2019 :
Vide grenier et Cochon grillé !

Nous avons eu peu de visiteurs au vide grenier… Il faut dire qu'il y en a beaucoup… Faut-il continuer ce genre de manifestation ?

Les gens ont déballés et remballés sans vendre ou très peu. C'est dommage. Pourtant, pour attirer les chineurs, nous avions fait griller un cochon. Mais ceux qui sont venus le déguster étaient surtout des Rocquefortais.

Le savoureux cochon grillé a été servi à 13 h et il a eu beaucoup de succès.

Samedi octobre 2019 : Concours de manille

20 joueurs se sont affrontés ce soir-là. Nous n'avons pas eu beaucoup de monde et l'ambiance était plus à la rigolade qu'au sérieux. On sentait que les personnes étaient venues plus pour passer une bonne soirée que pour gagner.

Les premiers gagnants sont les suivants :

1er prix : Patrick Courvalet & Co
2ème prix : Miguel Levasseur et Laurent Lebogosse
3ème prix : Jacqueline et Roger Lefrançois d'Héricourt.

Et il y avait, comme d'habitude, des lots pour tout le monde.

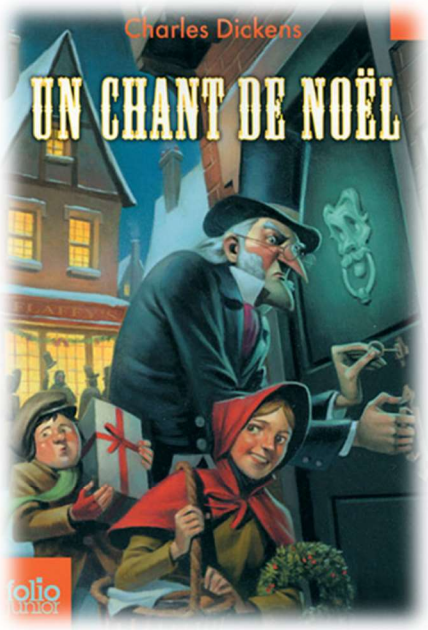

Dimanche 15 décembre 2019 : Arbre de Noël des Enfants

Pour le plus grand plaisir des petits et des grands, une conteuse débordante d'énergie de l'Association Touches d'Histoire est venue nous conter et chanter « Un chant de Noël » de Charles Dickens. Et je peux vous dire qu'il n'y avait pas que les yeux des 14 enfants présents qui brillaient !

Le Roi Louis, la star du spectacle !

Comme chaque début d'année, mon équipe se joint à moi pour vous présenter à tous, nos vœux les plus sincères. Que cette nouvelle année vous soit belle et douce. En disant cela, je pense particulièrement aux personnes souffrantes et à celles qui ont été éprouvées l'an passé par la perte d'un être cher.

Prenez le temps de vivre votre ici et maintenant. Je veux dire profitez bien de l'instant présent avec vos proches. Partagez avec eux des mots positifs et réconfortants et venez participer à nos festivités. La prochaine, le 21 mars, sera une SOIREE PIRATES DES CARAÏBES !

La soirée sera, bien entendu, ouverte à tous. Mais si vous venez déguisés, vous aurez peut-être la chance d'être sélectionné par le jury composé des membres du Comité et vous pourrez alors plonger votre main dans le coffre de la chef des pirates, c'est-à-dire mon coffre !

Alors, avec ma fidèle équipe, je vous attends très nombreux. Je compte sur vous. C'est la condition sine qua non pour que notre Comité des Fêtes continue à vivre sereinement. Car, sachez-le, sans votre contribution et votre participation, rien ne serait possible.

Encore une fois, très bonne année à tous !

Odile BOUDIN
Présidente du Comité des Fêtes

Les Ateliers créatifs de Fabienne

Outre les ateliers animés pendant les vacances scolaires de l'année, il y a eu aussi le jeudi 31 octobre 2019…

« Des bonbons ou un sort ! »

Ce jeudi-là, nos petits monstres sont partis à la chasse aux bonbons et ont terrorisé les villageois. Si la fête d'Halloween a pris des allures colorées dans les rues du village, les enfants sont vite venus se réfugier dans la bibliothèque pour le goûter et œuvrer aussi pour Noël en créant des calendriers de l'Avent.

Noël est l'occasion rêvée pour redoubler de créativité. Alors pour faire patienter les Petits Bouts jusqu'à Noël, j'ai pensé que créer des calendriers de l'Avent était une bonne idée.

Je remercie vivement les parents qui se rendent disponibles et qui viennent régulièrement mettre les mains à la pâte… à sel, ou dans des matières à peindre, à découper, à coller… Merci à tous !

Fabienne LEBORGNE

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2020

Dimanche 12 janvier 2020 : Les Vœux du Maire

Vendredi 8 mai 2020 : Cérémonie au Monument aux Morts suivie du Pot de l'Amitié

Mercredi 11 novembre 2020 : Cérémonie au Monument aux Morts, Pot de l'Amitié et Banquet

* * * * *

LA VIE CONTINUE

Jeudi 16 janvier 2020 : La Galette des Rois

Les 3ème jeudi du mois, jeux l'après-midi et dîner

Samedi 21 novembre 2020 : Soirée Harengs

Samedi 12 décembre 2020 : Repas de Noël et Tombola

Des sorties vous seront proposées dans l'année.

* * * * *

C - Samedi 21 mars 2020 : Soirée Pirates des Caraïbes

O - Samedi 18 avril 2020 : Chasse aux Trésors de Pâques

M - Samedi 16 mai 2020 : Fête des Voisins

I - Samedi 6 juin 2020 : Sortie des enfants du village

T - Samedi 27 juin 2020 : Concours de pétanque

E - Dimanche 28 juin 2020 : Fête du Village

COMITÉ Des FÊTES

- Samedi 17 octobre 2020 : Concours de Dominos

- Dimanche 13 décembre 2020 : Arbre de Noël des enfants

Et il y aura aussi les ateliers créatifs de Fabienne et son animation Halloween. Elle vous communiquera les dates au fur et à mesure.

* * * * *

Dimanche 27 septembre 2020 : Repas des Aînés du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

* * * * *

Dimanche 15 mars 2020 : 1er tour des élections municipales

Dimanche 22 mars 2020 : 2ème tour des élections municipales (éventuellement)

PALMARES DU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2019

Le palmarès s'établit comme suit :

1ère CATEGORIE : Avec jardin visible de la rue

1ère **BASIRE** Marie-José
2ème **VEILLARD** Bernadette
3ème **VARIN** Corinne

2ème CATEGORIE : Avec jardin non visible de la rue

1ère **PANEL** Lydia
2ème **SIMON** Odile
3ème **LEFEBVRE** Romain
4ème **VILLER** Christine
5ème **MORIN** Angélique – 5ème ex aequo **LEBORGNE** Fabienne
7ème **DECOENE** Marie-Laure
8ème **LEVASSEUR** Isabelle
9ème **JANKOWIAK** Paméla

3ème CATEGORIE : Fenêtres et murs

1ère **AUVRAY** Isabelle.

4ème CATEGORIE : Jardins paysagers (parcs)

1ère **DRUAUX** Sylvie
2ème **HERANVAL** Stéphanie
3ème **BOUDIN** Odile
4ème **LASNON** Chantal
5ème **HAUGUEL** Huguette

5ème CATEGORIE : Potagers :

1ère **PREVOST** Maryline
2ème **LEGRAS** Marie-Yvonne
3ème **GUERIN** Antoine

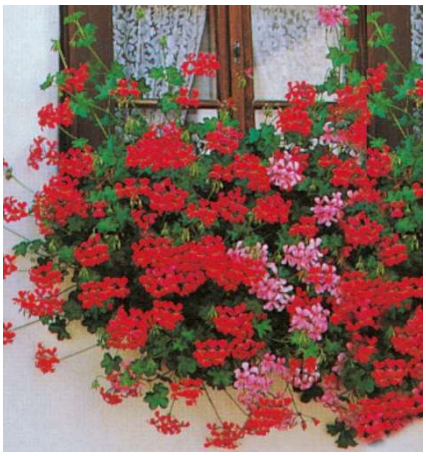

LES PETITS CONSEILS D'ANTOINE

Que faire au potager et dans le jardin après un orage ?

Rappelez-vous les épisodes caniculaires de l'été dernier. Les chaudes journées d'été sont souvent suivies d'orages d'une violence d'autant plus surprenante que leur localisation précise est difficile à prévoir. Les cellules orageuses peuvent s'accompagner de vent, de pluies battantes et de grêle dévastatrice, mais elles peuvent aussi passer tout en restant sèches. Le passage d'un orage laisse rarement le jardin totalement indemne. Alors que le potager et le verger battent leur plein et commencent à nous offrir de belles récoltes de légumes et de fruits savoureux, il suffit d'un orage de grêle destructif pour que tous les efforts soient balayés d'un revers de la main ! La grêle met en charpie les plantes. Elle les blesse et les rend plus sensibles aux maladies. Quels que soient les dégâts occasionnés, voici les bons gestes d'Antoine à appliquer.

Après le moment de découragement, il faut absolument réagir et aller faire un tour dehors pour voir les dégâts. Les nombreuses blessures occasionnées sur les plantes constituent en effet autant de portes d'entrée pour les maladies, en particulier sur des plantes du potager réputées sensibles au mildiou et à l'oïdium comme le sont la pomme de terre, la tomate, l'aubergine et la courgette, entre autres.

Le verger n'est pas non plus épargné. Un orage de grêle s'abattant sur les arbres fruitiers favorise l'apparition de chancres et de monilioses.

Que faire après la grêle ? Un maître-mot : panser les blessures !

A l'aide d'un sécateur à la lame affûtée et désinfectée, commencez par tailler les tissus déchiquetés : fleurs, rameaux peuvent rejoindre le tas de compost.

Cueillez les légumes et les fruits qui peuvent l'être avant qu'ils ne pourrissent et contaminent le reste de la production. Réservez les plus abîmés (tomates, aubergines, courgettes) à la réalisation de conserves (coulis et ratatouilles) ou de confitures avec les fruits.

Pulvérisez ensuite un traitement à la bouillie bordelaise pour désinfecter les plaies. Attendez pour cela que le temps soit revenu au beau-fixe. Pensez également que les fruits et légumes traités devront pouvoir continuer à mûrir 3 semaines sur la plante ou l'arbre avant de pouvoir être consommés (délai minimum après traitement à la bouillie bordelaise). Au verger, enduisez au pinceau les plus grosses plaies d'un badigeon d'argile verte et de bouillie bordelaise.

Certains semis, hachés et noyés sous des couches de glace, doivent être recommencés. Arrachez, binez et ressemez les mâches, laitues, carottes, navets,…anéantis.

Redressez et tuteurez enfin les plantes les plus hautes couchées par le vent : roses trémières, cosmos, topinambours, dahlias, haricots grimpants… Intervenez en douceur en prenant soin de ne pas plier davantage et casser tiges et rameaux.

MOTS MELES

Pour jouer, c'est facile ! Retrouvez tous les mots de la liste, situés à la verticale, à l'horizontale et en diagonale dans les grilles de jeux.

S	U	S	T	E	R	L	U	E	N	U	A
E	O	E	I	Z	E	N	A	T	A	L	P
R	J	R	L	E	I	A	E	N	E	B	E
E	A	P	L	L	N	I	L	E	M	I	R
I	C	Y	E	E	G	O	U	L	R	S	E
N	A	C	U	M	I	U	O	B	O	E	I
N	E	N	L	U	A	Q	B	A	M	X	S
O	R	N	A	E	T	E	C	R	D	U	I
R	T	R	N	E	A	S	A	E	P	O	R
T	E	E	C	P	H	H	F	I	D	H	E
I	H	K	A	I	C	S	I	U	B	R	M
C	R	E	I	N	N	O	R	R	A	M	E

CHATAIGNIER
MARRONNIER
CITRONNIER
MERISIER
PLATANE
TILLEUL
BOULEAU
SEQUOIA
ERABLE
ACAJOU
CYPRES
MELEZE
CHARME
CHENE
HETRE
CEDRE
AULNE
EBENE
ORME
TECK
BUIS
AUNE
HOUX
PIN
IF

E	N	E	S	T	O	B	E	U	Q	A	P
R	E	N	G	O	E	L	E	T	T	E	I
E	T	I	E	S	Y	A	W	M	A	R	T
T	T	S	R	D	E	M	E	D	N	A	T
P	E	U	I	E	R	U	T	I	O	V	E
O	R	O	V	Y	S	E	P	U	O	C	L
C	R	M	A	A	H	S	E	L	T	U	O
I	A	I	N	C	V	U	O	I	U	A	I
L	H	L	I	H	E	B	C	R	A	E	R
E	C	N	G	T	L	N	I	A	R	T	B
H	E	L	I	B	O	M	O	T	U	A	A
P	E	T	T	E	L	C	Y	C	I	B	C

HELICOPTERE
AUTOMOBILE
BICYCLETTE
CABRIOLET
PAQUEBOTS
CHARRETTE
LIMOUSINE
TRAMWAYS
CARROSSE
GOELETTE
PENICHE
VOITURE
TANDEM
BATEAU
NAVIRE
TRAIN
COUPE
YACHT
VELO
AUTO
BUS

Solution en dernière page...

Vous en avez assez d'avoir l'impression de toujours manger la même chose ? Cela se comprend, notamment quand on se met à penser à de beaux jours chauds à passer sur une plage d'une île paradisiaque. Alors, comment trouver le moyen de s'évader, de changer d'état d'esprit tout en restant chez soi ?

C'est là que la gastronomie et l'art culinaire rentrent en jeu. Car avec des recettes simples et délicieuses, il est très facile de s'imaginer en Guadeloupe, en Martinique, ou sur l'île de la Réunion. Mangue, coco, curry, banane, crevette... Autant d'aliments qui, une fois mélangés, laissent se dégager des arômes et des parfums exotiques. **Juste ce qu'il faut pour se croire au soleil et en vacances !**

Et pour commencer cette évasion, si on prenait un apéritif bien de là-bas !

LE PLANTEUR :

Aux Antilles, le rhum reste la boisson locale incontournable… A consommer avec modération bien entendu.

Comptez un volume de rhum, de préférence agricole, pour un volume de sucre de canne et cinq volumes de jus de fruits frais : orange et citron pressé, ananas, goyave… Aromatisez de cannelle ou de noix de muscade.

Et pour accompagner cet apéritif, pourquoi ne pas servir des…

ACCRAS DE MORUE :

400 g de morue salée, 1/2 oignon moyen, 1 grosse gousse d'ail, persil, ciboulette, poivre et sel, 300 g de farine, 250 ml d'eau, 1 piment antillais + un petit verre d'eau.

Emiettez la chair de la morue. Pelez et hachez finement l'ail et l'oignon puis mettez-les dans une terrine avec l'oeuf, le lait, la farine, le persil et le piment en l'émiettant finement. Ajoutez un peu de sel si nécessaire. Mélangez bien puis incorporez la morue.

Faites chauffer l'huile dans une poêle assez profonde ou une friteuse. Lorsqu'elle est chaude, ajoutez la préparation en faisant des petites boules à la main ou avec une petite cuillère. Laissez cuire jusqu'à ce que les accras soient bien dorés.

Retirez-les avec une écumoire et égouttez-les sur du papier absorbant. Servez les accras chauds.

EN ENTREE, UN FEROCE D'AVOCAT :

Avocat, morue séchée effilochée (on dit "chiquetaillée"), farine de manioc, huile, jus de citron vert, quatre épices… Ce guacamole antillais est un régal à l'apéritif (sous forme de boulettes) ou en entrée (dans un avocat évidé). Accompagné de carottes, tomates, concombre et salade verte, il constitue un plat d'été léger et complet.

Variante : vous pouvez remplacer la farine de manioc par de la fécule de maïs ou de pomme de terre, et la morue par du poisson cuit quelques minutes à la vapeur puis refroidi.

EN PLAT, UN CURRY DE LOTTE AU COCO :

Pour 4 personnes : 1 kg de filets de lotte (1,4 kg brut), 4 oignons blancs, 2 gousses d'ail, 2 branches de verveine citronnelle fraîche, 2 tomates, 1 cuillerée à soupe arasée de cassonade, 1 citron jaune non traité, 1 citron vert non traité, 20 cl de lait de coco, 3 cuillerées à soupe d'huile, 1 cuillerée à soupe de curry en poudre, 8 branches de coriandre fraîche, Sel, poivre du moulin.

Coupez les filets de lotte en cubes de 5 centimètres de côté environ. Pelez les oignons et les gousses d'ail. Emincez les oignons et écrasez l'ail. Ciselez la verveine citronnelle. Pelez, épépinez et concassez les tomates. Lavez et essuyez les citrons. Prélevez un long ruban de zeste de citron jaune et râpez finement le zeste du citron vert. Presser les jus.

Faites chauffer l'huile dans une cocotte pour y faire dorer les cubes de lotte de tous côtés. Sortez-les à l'aide d'une écumoire et les réserver. Dans cette même cocotte, faites fondre les oignons et l'ail, ajoutez la verveine citronnelle, la cassonade, mélangez pendant 2 à 3 minutes, puis saupoudrez de curry.

Remettez les morceaux de lotte, ajoutez la concassée de tomates, le lait de coco, les zestes des citrons et leur jus, salez, poivrez, puis mélangez délicatement. Couvrez et laissez mijoter 15 minutes.

Retirez le ruban de zeste de citron jaune et parsemez la coriandre finement ciselée en fin de cuisson. Servez très chaud accompagné d'un riz thaï primeur très parfumé.

Et pour terminer le repas, des… **BEIGNETS DE BANANE :**

Pour 6 personnes : 6 bananes, 125 g de farine, 1 œuf, 1 c. à soupe de sucre en poudre, 20 cl de lait, 1 c. à soupe d'huile, 1 pincée de sel, 3 c. à soupe de noix de coco râpée, 1 c. à soupe de sucre glace, huile de friture.

Tamisez la farine dans une jatte. Ajoutez le sucre en poudre. Faites une fontaine au centre. Mettez-y l'oeuf et l'huile. Délayez puis versez le lait petit à petit en mélangeant avec une spatule. La pâte obtenue doit être lisse et épaisse. Couvrez d'un film alimentaire et placez au frais pendant deux heures.

Faites chauffer l'huile de friture. Pelez les bananes et plongez-les dans la pâte à beignet de manière à ce qu'elles soient entièrement enrobées. Puis plongez-les dans l'huile très chaude. Faites-les cuire en les retournant sans arrêt à l'aide de deux fourchettes, jusqu'à ce que les beignets soient bien dorés.

Egouttez-les sur du papier absorbant, mettez-les dans une assiette, saupoudrez-les de sucre glace et de noix de coco râpée et servez aussitôt.

BONNE DEGUSTATION ET… BON VOYAGE !

Un remède de Grand-Mère Jeannou

Et oui, les températures chutent : c'est l'hiver ! Pour vous réchauffer les mains (et l'âme !), Grand-Mère Jeannou vous propose une nouvelle boisson chaude et réconfortante : le Chaï Latte Coco.

Le Chaï Latte Coco ?

Dans de nombreux pays orientaux, le « chaï » est traditionnellement un thé sucré servi avec du lait ou du lait végétal.

Ici, dans sa recette, Grand-Mère Jeannou vous propose de choisir du thé Chaï Assam pour ses propriétés magiques, puissantes et revigorantes grâce à sa composition : un mélange de thé noir, de gingembre et de cannelle.

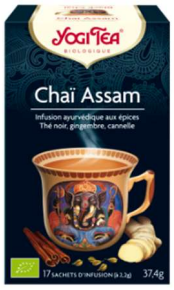

Vous trouverez le thé Chaï Assam dans les boutiques biologiques, comme au magasin BIOCOOP de Sainte-Marie-des-Champs.

Le Chaï Latte, c'est déjà très bon, mais au lait de coco, c'est encore meilleur !

Ingrédients pour une tasse de Chaï Latte Coco :

20 cl d'eau de coco Vita Coco*
10 cl de lait de coco Vita Coco*
1 sachet de thé Chaï Assam
1 pincée de cannelle
1 pincée de cardamone
1 clou de girofle
1 cuillère à café de miel, de sirop d'érable ou d'agave

* Vita Coco est une société qui commercialise une gamme de produits à base de noix de coco 100 % naturelle : eau de coco, lait de coco et huile de coco. Plus besoin de décapiter une noix de coco pour en boire son contenu !

Préparation :

Dans une petite casserole, versez l'eau de coco et ajoutez les épices. Portez à ébullition.
Versez l'eau dans une tasse et faites infuser le thé (5 minutes).
Faites bouillir le lait de coco et versez-le sur le thé.
Sucrez à votre convenance.

Partagez cette boisson avec votre famille et vos amis au coin du feu.

Cette saine boisson vous aidera à passer un hiver doux et serein !

10 TRUCS POUR CHASSER LES MOUCHES

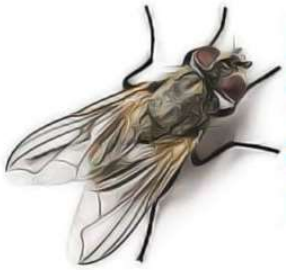

L'été dernier, il a fait très chaud et vous avez assisté à une véritable invasion de mouches dans votre maison ? Savez-vous qu'il existe des astuces simples et naturelles pour se débarrasser de ces insectes ?

C'est vrai les mouches n'ont pas la cote. Quand on parle d'elles, on imagine tout de suite de la saleté. Il faut bien avouer que les mouches sont porteuses de bactéries et déposent leurs excréments un peu partout dans la maison. Beurk… Et plus, elles sont capables de venir perturber notre sommeil...

Nous pouvons les chasser naturellement plutôt que de tenter de les exterminer sous des sprays chimiques fatals pour elles mais aussi pour notre santé.

Voici 10 trucs simples mais efficaces pour faire fuir les mouches :

1. **Garder une maison propre**

La meilleure façon de ne pas avoir de mouches à la maison est de ne pas les attirer. Pour cela, il va falloir vous transformer en fée du logis et briquer votre intérieur. Ne laissez ni vaisselle sale dans l'évier, ni reste de nourriture dehors. Nettoyez soigneusement vos plans de travail et videz quotidiennement vos poubelles.

2. **L'ail**

Connaissez-vous le point commun entre une mouche et un vampire ? Tous les 2 détestent l'ail. Ça tombe bien, parce que vous allez sortir quelques gousses d'ail, les éplucher et les mettre à bouillir, filtrer l'eau et placer votre potion magique anti-mouches sur les rebords des fenêtres. Les mouches n'oseront plus rentrer chez vous !

3. La lavande

Si comme les mouches, vous n'aimez pas l'odeur de l'ail, choisissez la lavande. Les mouches ne supportent pas cette odeur. Sous forme d'huile essentielle de lavande, en petits sachets, en bouquets séchés, en pot… c'est comme vous voulez. C'est beau, ça sent bon et ça vous donne (presque) l'impression d'être en vacances.

4. Les clous de girofle

Une autre odeur que les mouches n'aiment pas : celle des clous de girofle. Par conséquent, il ne faut pas hésiter à en disséminer un peu partout chez vous, en suivant notre astuce ici. Coupez une orange, un citron voire même un oignon en deux. Plantez beaucoup de clous de girofle dessus. Placez votre répulsif anti-mouches dans des coupelles et déposez-les dans votre maison. Changez-les toutes les semaines.

5. Le basilic

Retour en Provence avec le basilic. Là encore, les mouches n'en raffolent pas ! Si l'odeur vous est agréable, tant mieux parce qu'elle fait fuir les mouches. C'est donc le moment de vous procurer quelques pieds de basilic en pot et de les disposer près des fenêtres et des points d'entrée des mouches chez vous. Vous pouvez aussi cueillir quelques feuilles pour les éparpiller ici et là.

6. Le vinaigre blanc

On vous disait plus haut de faire consciencieusement votre ménage. Pour faire les vitres, le vinaigre a un double avantage : il nettoie parfaitement bien les fenêtres et il chasse les mouches. Son odeur les incommode. D'ailleurs pourquoi ne pas nettoyer aussi votre plan de travail avec du vinaigre blanc ?

7. L'oignon

Après l'ail… l'oignon ! C'est un allié précieux dans votre chasse aux mouches. Vous pouvez le couper en deux, ou en tranches, et le placer sur vos armoires ou sur les rebords des fenêtres. Vous pouvez également en faire une décoction : faites bouillir un oignon dans un peu d'eau. Filtrez. Mettez l'eau dans une coupelle que vous déposerez aux endroits stratégiques. Enfin, vous pouvez aussi le frotter contre les barreaux des chaises de jardin pour éloigner les indésirables.

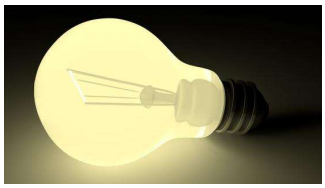

8. L'obscurité

C'est un fait : la lumière attire les mouches, comme beaucoup d'autres insectes. Si vous avez des mouches dans votre chambre le soir, éteignez les lumières. Faites un contre-feu en allumant une pièce éloignée de votre chambre. Prenez soin de laisser la porte ouverte. Les mouches vont filer directement vers la source de lumière. Et vous allez pouvoir dormir paisiblement.

9. Le piège à mouches

Si éloigner les mouches ne vous contente pas et que vous cherchez une solution plus radicale, vous pouvez construire un piège à mouches avec une simple bouteille en plastique vide en utilisant cette astuce. Coupez la bouteille à environ 1/3 de sa hauteur sous le goulot. Mettez un sirop ou de l'eau et du miel au fond de la bouteille. Retournez la partie coupée et mettez-la sur le reste de la bouteille pour en faire un entonnoir. Scotchez les 2 parties ensemble. Les mouches attirées par le sucre vont entrer dans la bouteille mais ne pourront pas en ressortir.

10. Les rubans collants

Autre solution radicale, le fameux ruban anti-mouches. Pas très esthétique mais efficace. Le principe est simple. Une mouche se pose sur le ruban et reste engluée. Ses copines viennent la rejoindre. Vous pouvez même mettre une mouche morte sur un des rubans collants que vous installez chez vous pour inciter les autres mouches à s'y poser.

SOLUTION DES MOTS MELES...

S	U	S	T	E	R	L	U	E	N	U	A
E	O	E	I	Z	E	N	A	T	A	L	P
R	J	R	L	E	I	A	E	N	E	B	E
E	A	P	L	L	N	I	L	E	M	I	R
I	C	Y	E	E	G	O	U	L	R	S	E
N	A	C	U	M	I	U	O	B	O	E	I
N	E	N	L	U	A	Q	B	A	M	X	S
O	R	N	A	E	T	E	C	R	D	U	I
R	T	R	N	E	A	S	A	E	P	O	R
T	E	E	C	P	H	H	F	I	D	H	E
I	H	K	A	I	C	S	I	U	B	R	M
C	R	E	I	N	N	O	R	R	A	M	E

CHATAIGNIER
MARRONNIER
CITRONNIER
MERISIER
PLATANE
TILLEUL
BOULEAU
SEQUOIA
ERABLE
ACAJOU
CYPRES
MELEZE
CHARME
CHENE
HETRE
CEDRE
AULNE
EBENE
ORME
TECK
BUIS
AUNE
HOUX
PIN
IF

E	N	E	S	T	O	B	E	U	Q	A	P
R	E	N	G	O	E	L	E	T	T	E	I
E	T	I	E	S	Y	A	W	M	A	R	T
T	T	S	R	D	E	M	E	D	N	A	T
P	E	U	I	E	R	U	T	I	O	V	E
O	R	O	V	Y	S	E	P	U	O	C	L
C	R	M	A	A	H	S	E	L	T	U	O
I	A	I	N	C	V	U	O	I	U	A	I
L	H	L	I	H	E	B	C	R	A	E	R
E	C	N	G	T	L	N	I	A	R	T	B
H	E	L	I	B	O	M	O	T	U	A	A
P	E	T	T	E	L	C	Y	C	I	B	C

HELICOPTERE
AUTOMOBILE
BICYCLETTE
CABRIOLET
PAQUEBOTS
CHARRETTE
LIMOUSINE
TRAMWAYS
CARROSSE
GOELETTE
PENICHE
VOITURE
TANDEM
BATEAU
NAVIRE
TRAIN
COUPE
YACHT
VELO
AUTO
BUS